



VILLE DE NICE

PREFECTURE

Acte exécutoire au 15 avril 2024

006-210600888-20240411-63751-DE

Rapport de présentation du budget primitif 2024



VILLE DE NICE

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2024**



Sommaire :

Introduction.....	3
I. La section de fonctionnement	8
1.1. Les recettes de fonctionnement	8
1.2. Les dépenses de fonctionnement	18
II. La section d'investissement	22
2.1. Les recettes d'investissement	22
2.2. Les dépenses d'investissement	23
2.1. Les opérations de gestion de dette	29
III. Les politiques publiques.....	31
3.1. Aménagement des territoires, habitat et environnement	31
3.2. La sécurité	33
3.3. Enseignement	35
3.4. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	36
3.5. Santé et action sociale	38
3.6. L'action économique et le développement touristique	40
IV. Le budget vert	42
4.1. Le contexte	42
4.2. La méthodologie	43
4.3. Le résultat de l'évaluation climat du budget 2024.....	46
4.4. Les limites de l'analyse et les perspectives	48
V. Les budgets annexes	50
5.1. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra	50
5.2. Le budget annexe de la régie Palais des Expos et Nikaïa	50
5.3. Le budget annexe de régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice.....	51



Introduction

Dans un **contexte international, européen et national particulièrement contraint**, marqué par une diversité de **chocs exogènes**, le budget de la Ville de Nice pour 2024 est résolument tourné vers la garantie d'un **haut niveau de service public, accessible à tous et protégeant le pouvoir d'achat des familles**.

La Ville de Nice poursuivra ainsi son action en matière de **services de proximité, de qualité du cadre de vie et de cohésion sociale** ainsi que sa politique volontariste et innovante en matière de **sécurité**. Sur le plan des investissements, la Ville de Nice portera un **niveau exceptionnel de 120 millions d'euros de dépenses**, pour poursuivre la transition écologique du territoire et son verdissement, garantir la sécurité de tous et proposer des équipements de proximité performants et adaptés aux attentes des Niçois comme des visiteurs de notre cité.

Ce budget illustre une **stratégie financière solide et rigoureuse**, visant à assurer un haut niveau de services publics, une politique d'investissement encore plus forte et à améliorer l'épargne brute de la collectivité par une maîtrise exemplaire des charges de gestion courante et un ajustement stratégique des taux de fiscalité directe locale, en réponse aux pressions économiques externes.

1. Le budget 2024 a été préparé dans un environnement complexe, tant au niveau international que national

Les récents développements géopolitiques et la pandémie de Covid-19, ont entraîné une **résurgence de l'inflation à des niveaux significatifs**.

Cette période inflationniste, particulièrement préjudiciable aux marchés de fournitures et de travaux, accroît le coût final de nos projets ainsi que celui de nombreux services publics proposés aux habitants de la Ville de Nice.

De surcroît, l'intervention des banquiers centraux a rendu l'accès au crédit plus contraignant. Les incertitudes portant sur l'évolution de la note financière de la France ajoutent des **risques significatifs sur l'évolution des taux d'intérêt** qui demeurent à des niveaux hauts, comparativement à la décennie écoulée.

Enfin, les **effets concrets du réchauffement climatique** mondial se manifestent de manière tangible sur notre territoire. Notre territoire est régulièrement soumis à des épisodes méditerranéens parfois accompagnés de tempêtes dévastatrices, nécessitant des investissements importants pour atténuer ces impacts.



2. En 2024, la Ville de Nice fait le choix de maintenir la qualité de ses services publics, à des tarifs modérés et de poursuivre sa politique d'investissement au service de l'adaptation de la Ville aux enjeux de sécurité, de cohésion, de transition et d'attractivité

Le budget 2024 de la Ville de Nice prévoit de **maintenir le haut niveau de service public apporté à la population**, à l'image des services offerts aux familles en matière de petite enfance (1 483 places de crèches créées depuis 2008) et de services périscolaires, avec notamment la restauration scolaire dont la tarification demeurera adaptée à la préservation du pouvoir d'achat des familles (de 0,80 euro pour les familles défavorisées à 3,30 euros pour les tarifs les plus élevés des résidents communaux), tout en proposant des menus respectueux des équilibres nutritionnels des enfants et avec des produits de qualité, au-delà des exigences de la loi *Egalim*.

Corolaire des services publics du quotidien, **la politique d'investissement atteindra en 2024 un niveau inégalé pour se porter à 120 millions d'euros.**

Cette politique d'investissement viendra ainsi soutenir l'activité économique et l'emploi sur le territoire. Elle se traduira surtout par la concrétisation de projets structurants à l'image de l'hôtel des polices mutualisé, du prolongement de la Promenade du Paillon, de la rénovation des équipements culturels, éducatifs et sportifs.

L'action en matière de **sécurité**, particulièrement soutenue depuis 2008 avec le renforcement significatif des effectifs dédiés à cette politique publique et le déploiement exponentiel d'équipements de vidéoprotection, sera encore accentuée avec :

- La poursuite des travaux de construction du futur **hôtel des polices mutualisé**, qui permettra, en plus de la réunion des forces de police nationale et municipale, le déploiement du Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC) ;
- **Des efforts de recrutement de personnels de police municipale, la première de France ;**
- Le **recrutement d'agents de surveillance présents sur la voie publique et dans les écoles ;**
- La constitution d'une **brigade dédiée à la surveillance des parcs et jardins**, alors même que la promenade du Paillon sera significativement prolongée ;
- La traduction opérationnelle du **groupement d'agents inter-bailleurs de lutte contre les désordres et les abus** de façon à renforcer encore la présence des forces de sécurité à l'intérieur et aux abords des équipements municipaux (parcs et jardins, stades, gymnases, piscines, plages en saison, bibliothèques, crèches, écoles, transports, etc.) ;
- La continuation du **programme de déploiement de la vidéoprotection, des bornes d'appel d'urgence et la mise en œuvre d'une nouvelle génération de boutons d'alerte.**

Sur le plan de l'action de **proximité**, outre l'amélioration de la qualité du cadre de vie avec le verdissement de la ville et l'action en matière d'entretien et de nettoyage des espaces



publics, la Ville de Nice accompagnera les **projets de quartier** grâce à une enveloppe dédiée aux projets de proximité mais également par **un événementiel de proximité foisonnant**.

La **cohésion sociale** constituera également une priorité de l'action municipale avec un soutien confirmé au Centre Communal d'Action Sociale dans sa politique d'accompagnement des plus publics fragiles et notamment des seniors dépendants ou isolés. Les efforts en matière de soutien à la politique du **logement** seront également poursuivis dans le cadre du nouveau règlement financier adopté en mars 2024, en cohérence avec les objectifs du programme local de l'habitat en cours de révision.

Globalement, **la Ville de Nice maintiendra ses concours financiers au secteur associatif à un niveau élevé** agissant dans le domaine social, culturel, éducatif ou sportif.

En matière de **transition écologique et d'amélioration du cadre de vie**, l'année 2024 sera également consacrée à la poursuite du chantier de **prolongement de la Promenade du Paillon**. Des premières livraisons sont attendues : d'une part, la requalification du secteur de la Bourgada au cours de l'été et, d'autre part, l'ouverture de la section dite du Maréchal de Lattre de Tassigny, à l'automne prochain. A ce projet est également associée la **rénovation du Musée d'art moderne et d'art contemporain (MAMAC)** ainsi que la profonde restructuration de la **Bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) Louis Nucéra**.

En matière de verdissement, l'année 2024 permettra l'achèvement du chantier de requalification du **jardin d'Arménie** ainsi que **l'aménagement du jardin Jeanne d'Arc en surface du parking réalisé par la Régie Parcs d'Azur et la poursuite du programme « 1 arbre 1 habitant »**.

En matière scolaire, la création d'un **bâtiment nouveau de restauration scolaire pour l'école des Magnolias** est lancée. Les **extensions, création et rénovation lourde des groupes scolaires** Saint-Isidore, de l'ancien site du Comptoir métallurgique du littoral (CML) et du Ray se poursuivront. Des travaux récurrents d'entretien, de rénovation, de performance énergétique et de confort d'été seront également conduits en 2024, ainsi que des opérations de **végétalisation des cours d'école**.

Au plan sportif, 2024 sera consacrée au démarrage des travaux d'aménagement du **dojo du Ray**, à la **rénovation des piscines** (Saint-Augustin, Saint-François, le Piol) et d'**autres équipements sportifs** (vestiaires de La Lauvette et du complexe La Plaine ; passage en LED de l'éclairage des stades André Bonny et Hairabedian et de huit clos de boules ; rénovation du clos de la Fraternité, accessibilité des clos CASE et Nice métropole pétanque ; agrandissement de la salle de boxe du stade Charles Ehrmann) et **terrains synthétiques** (La Fayette, Georges Carlin, Marchetti).

Des premiers moyens seront mobilisés en 2024 pour préparer les programmes d'investissement inhérents à la candidature des Alpes françaises à l'accueil des **Jeux**



olympiques et paralympiques d'hiver 2030, pour lesquels Nice doit à la fois servir de ville d'accueil des sports de glace et des centres médias.

Par ailleurs, et cela constituera un événement historique inédit, Nice accueillera la **Grande arrivée du Tour de France 2024**, en lieu et place des Champs Elysées. A la suite de ces trois jours de fête dans la Ville et la Métropole, Nice sera également ville hôte de six matchs des **Jeux olympiques de Paris 2024**, des **Championnats du monde féminins Ironman** et de l'**UTMB Nice Côte d'Azur**.

L'effort porté sur les activités événementielles sera poursuivi en 2024. Le Carnaval consacré à la Pop culture a connu un grand succès avec 230 000 spectateurs. Une nouvelle édition du Nice Jazz Festival est programmée durant la seconde quinzaine d'août en raison du Tour de France et des Jeux olympiques organisés en juillet.

Enfin, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage confiée à la Métropole, le chantier préparatoire à l'accueil de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan sera engagé sur le quai Infernet, avant que la structure d'accueil de la Conférence soit installée par l'Etat en 2025.

3. Malgré la nécessaire adaptation des ressources de la collectivité, Nice demeurera parmi les grandes villes de France appliquant les taux de fiscalité directe les plus faibles

La Ville de Nice est confrontée, comme l'ensemble des collectivités à la réduction et la non-indexation de la Dotation globale de fonctionnement, aux prélèvements sur ressources opérés par l'Etat (pénalité SRU pour 7,2 millions d'euros ou fonds de péréquation) à la diminution des recettes fiscales attachées aux transactions immobilières (Droits de mutation à titre onéreux) et en parallèle à la **hausse des charges de fonctionnement** (inflation, point d'indice de la fonction publique et mesures catégorielles pour les agents publics, augmentation des taux d'intérêt).

Pour faire face à cette situation, la Ville de Nice fait le choix de maintenir un haut niveau de service au bénéfice de ses habitants et de préparer l'avenir en maintenant une politique d'investissement ambitieuse. Pour maintenir ses grands équilibres financiers, elle va procéder à un **ajustement de ses taux de fiscalité**.

Cette hausse intervient après que de très nombreuses collectivités ont déjà procédé à ce même type d'ajustement et alors que la taxe sur le foncier bâti et non bâti n'a pas augmenté à Nice depuis 2009 et a même baissé en 2019 et 2020.

Contrairement à d'autres municipalités, **la Ville de Nice a ainsi durablement préservé le pouvoir d'achat de ses habitants en maintenant ses taux de fiscalité parmi les moins élevés des grandes villes de France.**



La suppression de la taxe d'habitation et le maintien de taux de fiscalité bas à Nice permettront, encore en 2024, aux contribuables locaux de payer moins d'impôts locaux en 2024 qu'en 2008.

4. Les décisions prises permettent de rétablir l'épargne et entraînent un infléchissement marqué de la courbe de l'endettement

Fort de l'expérience des années passées, une prospective financière a été réalisée pour évaluer notamment l'évolution du niveau d'emprunts dans le temps. Elle porte sur le budget principal de la Ville de Nice.

Cette prospective tient compte de prévisions de recettes reposant sur les évolutions de fiscalité intégrées dans le budget, de prévisions d'inflation et de taux d'intérêt prudentes, de l'impact des projets lancés tant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement que sur celle des dépenses d'investissement.

La Ville anticipe une amélioration significative de l'épargne brute en 2024 (72,3 millions d'euros) puis une légère progression qui se poursuit jusqu'en 2026 (78,2 millions d'euros).

Sur la même période, une **stabilisation puis une diminution marquée de l'endettement** est attendue entre 2024 et 2026. Celui-ci devrait rester en 2024 à un niveau voisin de celui de l'année 2023 (550 millions d'euros) puis redescendre en 2026 à un volume proche de celui de l'année 2021 (517 millions d'euros).

Cette progression de l'épargne brute associée à une stabilisation puis une réduction de l'endettement conduit à une amélioration sensible du ratio de désendettement qui se situe en-dessous de **8 années** dès 2024.



I. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

Au budget primitif, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 644,1 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
013 - Atténuations de charges	2,7	<1%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	54,4	8%
73/731 - Impôts et taxes	465	72%
74 - Dotations, subventions et participations	105,1	16%
75 - Autres produits de gestion courante	12,9	2%
76 - Produits financiers	3,7	<1%
77 - Produits exceptionnels	0	<1%
78 - Reprises sur provisions	0,3	<1%
Total	644,1	100%

1.1.1. Les impôts et taxes

Ils représentent 72% des recettes de la Ville, avec 465,1 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	263	57%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	32,6	7%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires – part majorée	16,5	4%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,5	<1%
Rôles supplémentaires	1,1	<1%
Coefficient correcteur	78,3	17%
Droits de mutation à titre onéreux	31	7%
Taxe intérieure sur la consommation d'électricité	7,9	2%
Prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos	6,2	1%
Taxe locale sur la publicité extérieure	1,2	<1%
Droits de place	1,1	<1%
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,2	<1%
Taxe sur les pylônes électriques	0,2	<1%
Attribution de compensation	22,3	5%
Dotation de solidarité métropolitaine	3	<1%
Total	465,1	100%



Les impôts directs locaux :

Ils s'établissent à 392 millions d'euros dont 78,3 millions d'euros de « coefficient correcteur », versé pour neutraliser les réallocations de ressources liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et 1,1 million d'euros de rôles supplémentaires.

Afin de faire face aux facteurs exogènes multiples qui affectent ses finances (crise sanitaire, inflation, hausse des taux d'intérêts, diminution des concours financiers de l'Etat, désengagement du Département) chiffrés au total à 116,1 millions d'euros et présentés dans le rapport sur les orientations budgétaires, la Ville doit procéder à un ajustement des taux de fiscalité directe locale.

Le besoin en ressources nouvelles pour assurer l'atteinte des grands équilibres financiers s'établit à 50,2 millions d'euros. La charge est répartie entre les propriétaires résidents à l'année et ceux possédant une résidence secondaire en ajustant les taux de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 29,62% à 35,30% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : de 21,10% à 25,15% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : de 32,29% à 38,48%.

Cet ajustement imposé à la Ville de Nice par de nombreux facteurs exogènes a été opéré le plus tardivement possible afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables le plus longtemps possible.

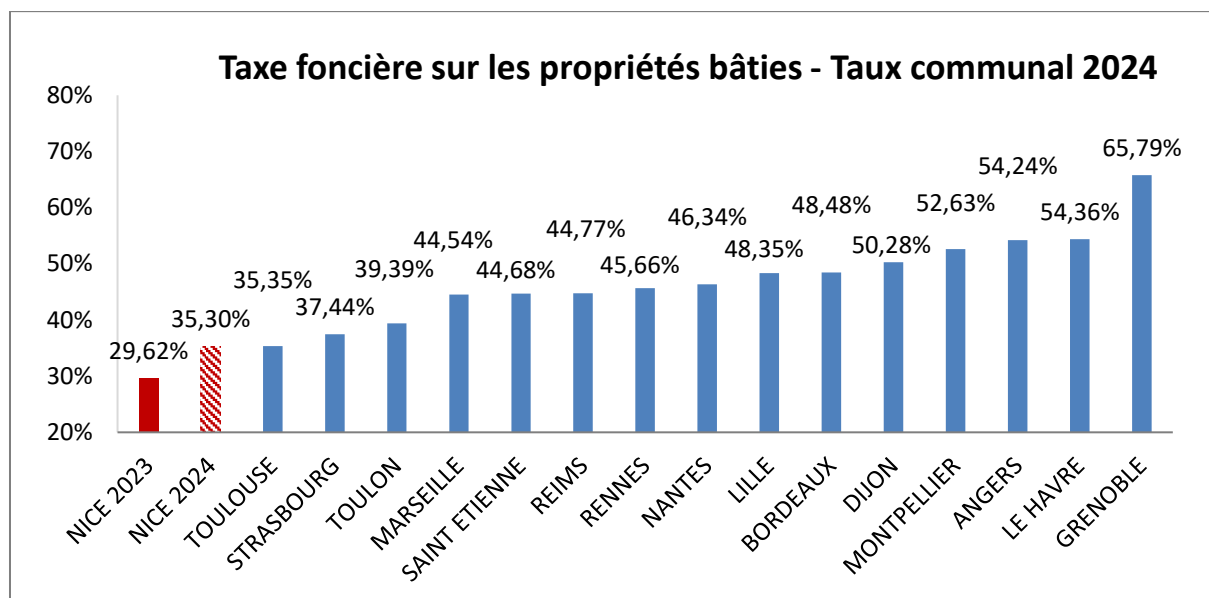
Confrontées à des difficultés similaires, de très nombreuses de grandes villes de France ont procédé ces dernières années, bien plus tôt que la Ville de Nice, à des hausses de taux : à titre d'exemple Strasbourg en 2021, Nantes et Marseille en 2022, Bordeaux, Grenoble, Paris, Lyon, Troyes, Metz et Limoges en 2023 ou encore Meaux, Saint-Etienne, Bourg-en-Bresse, Villeurbanne ou Nancy en 2024. Dans les Alpes-Maritimes, des communes ont également procédé à des augmentations de taux récemment, par exemple, Menton en 2022, Le Cannet ou encore Villeneuve-Loubet en 2023.

L'impact de cette évolution des taux communaux de fiscalité pour les contribuables sera limité (en moyenne 9,5 euros par mois pour un appartement, 16 euros par mois pour une maison, 16,1 euros pour un magasin et 21,4 euros pour un bureau).

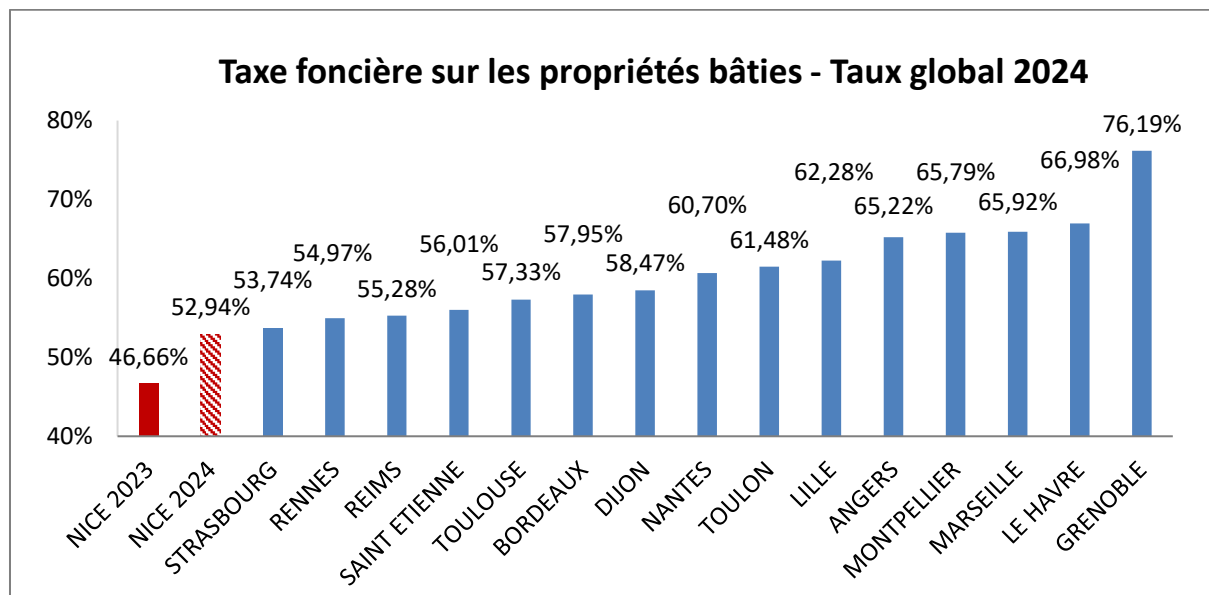
En tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mesure soutenue par la municipalité, et des réductions de taux opérées en 2019 et 2020, un contribuable-type (appartement de 56m² – catégorie 4) aura globalement bénéficié d'une réduction de la pression fiscale de 400 euros en valeur entre 2008 et 2024 (avec un « total à payer » passant de 1 875 en 2008 à 1 472 euros en 2024).



En 2024, la Ville de Nice continuera d'appliquer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties le plus faible parmi les grandes villes de France¹ :



Le taux « global » de taxe foncière (intégrant le taux intercommunal, la taxe spéciale d'équipement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe GEMAPI) demeurera également le plus faible parmi les grandes villes de France.



¹ Hors Lyon et Paris, dont l'organisation et les compétences sont différentes.



Les autres impôts et taxes :

Les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à 31 millions d'euros, alors qu'un fort ralentissement du marché immobilier est observé. Ils reculent de 10 millions d'euros par rapport à 2022.

Les recettes associées à la perception de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et du prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos sont respectivement évaluées à 7,9 millions d'euros et 6,2 millions d'euros.

Les autres postes comprennent pour l'essentiel la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place estimés respectivement à 1,2 et 1,1 millions d'euros.

Les versements de la Métropole Nice Côte d'Azur :

Ils s'établissent à 25,3 millions d'euros et comprennent 22,3 millions d'attribution de compensation, qui vient neutraliser les transferts de charges et de ressources au niveau intercommunal, ainsi que 3 millions d'euros de dotation de solidarité métropolitaine.

1.1.2. Les concours financiers de l'Etat

En 2024, les concours financiers versés par l'Etat sont évalués à 80,8 millions d'euros représentant 13% des recettes de la Ville - en 2012, ils s'élevaient à 128,6 millions d'euros et représentaient 24% des recettes de fonctionnement - et se décomposent ainsi :

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
DGF - Dotation forfaitaire	67,9	84%
DGF - Dotation nationale de péréquation	2,9	4%
Allocations compensatrices de fiscalité	5,1	6%
FCTVA - Part fonctionnement	0,7	<1%
Dotation globale de décentralisation	3,6	4%
Autres concours	0,6	<1%
Total	80,8	100%

La dotation globale de fonctionnement :

Elle est estimée à 70,8 millions d'euros et comporte deux composantes :

- La dotation forfaitaire, évaluée à 67,9 millions d'euros ;
- La dotation nationale de péréquation, estimée à 2,9 millions d'euros.

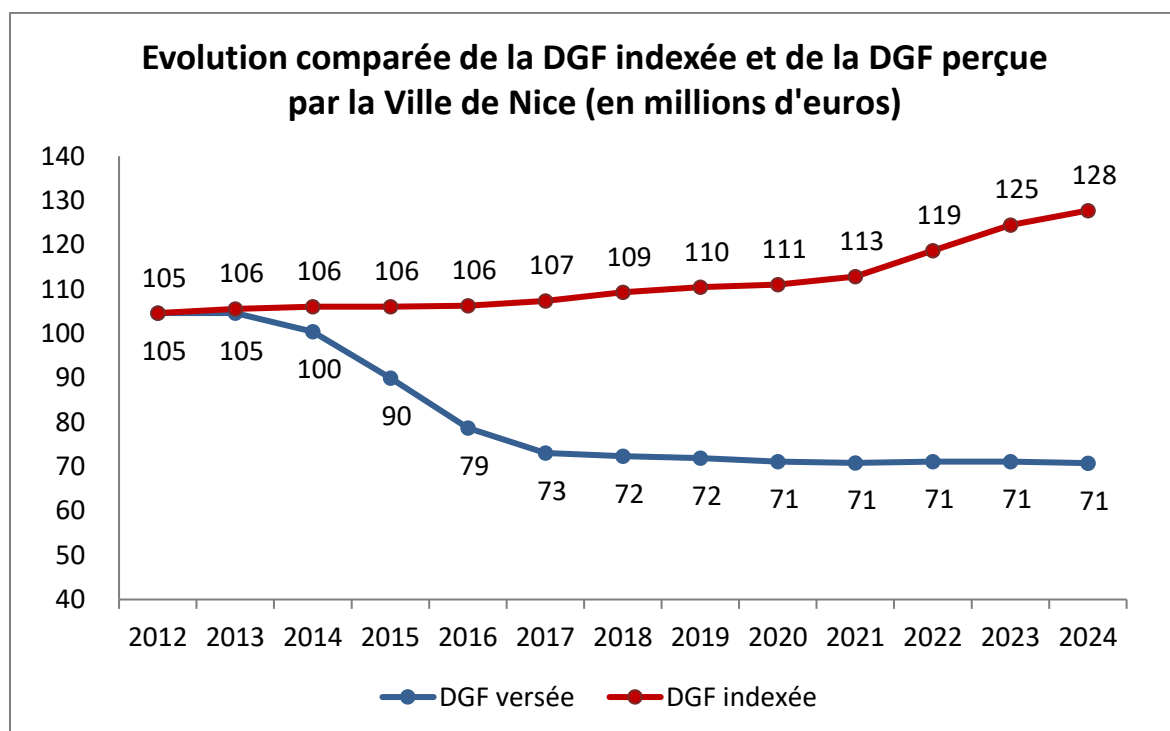
La dotation forfaitaire s'établissait à 101 millions d'euros en 2012. Durant le quinquennat 2012-2017, elle a été amputée d'une « contribution de la commune au redressement des finances publiques » et ainsi ramenée à 69,5 millions d'euros en 2017. Depuis, elle subit divers



écrêtements visant à financer la progression mécanique d'autres composantes de la dotation globale de fonctionnement à enveloppe constante.

La dotation nationale de péréquation est estimée à 2,9 millions d'euros en 2024. Elle diminue de 10% par rapport à 2023 avec la montée en charge progressive des nouveaux indicateurs de ressources. A législation constante, elle devrait être ainsi ramenée à 1,8 million d'euros à l'horizon 2028.

Enfin, la dotation globale de fonctionnement, qui constitue pourtant l'une des principales ressources de la Ville, n'est plus indexée. Si elle avait suivi le rythme de l'inflation depuis 2012, elle s'établirait à 127,7 millions d'euros en 2024 au lieu de 70,8 millions d'euros et apporterait ainsi 57 millions d'euros de ressources supplémentaires.



Les allocations compensatrices de fiscalité :

La Ville de Nice perçoit des allocations compensatrices de fiscalité. Elles viennent compenser des pertes de ressources subies à la suite de décisions prises par l'Etat.

Fixées le plus souvent sur des bases historiques au moment de leur mise en application, elles ont fait l'objet de minoration au fil des ans, non corrélées à l'évolution des dépenses de fonctionnement des communes. Elles conduisent à améliorer les finances de l'Etat aux dépens des collectivités locales.



Utilisées comme « variables d'ajustement » afin de limiter l'évolution des concours financiers, elles conduisent à améliorer les finances de l'Etat aux dépends des collectivités locales.

Il en a été ainsi en 2023 pour les dispositifs suivants :

- Les exonérations de taxe foncière en faveur des personnes de condition modeste ont entraîné une perte de ressources de 3,3 millions d'euros et n'ont été compensées qu'à hauteur de 228 178 euros ;
- De même, les réductions d'impôt liées au Contrat de ville atteignent 1,7 million d'euros, et n'ont été compensées qu'à hauteur de 699 349 euros ;
- Les exonérations de longue durée en faveur du logement social représentent un manque à gagner de 3,1 millions d'euros. Elles ne sont compensées qu'à hauteur de 217 591 euros.

Les minorations opérées sur ces trois dispositifs représentent des pertes annuelles de 7 millions d'euros pour la Ville de Nice.

En 2024, les allocations compensatrices s'élèvent à 5,1 millions d'euros, dont 3,9 au titre de la division par deux de la base imposable des établissements industriels. A ce jour, cette composante ne subit pas de minoration artificielle préjudiciable à la Ville.

Les autres concours financiers de l'Etat :

Il s'agit en premier lieu de la dotation globale de décentralisation de 3,6 millions d'euros versée au titre du transfert de l'Etat à la commune des services hygiène et santé. Son montant est figé et donc non indexé depuis 2009.

La Ville percevra également 0,7 million d'euros de remboursements du fonds de compensation de la TVA et 0,6 million d'euros d'autres concours (dotation pour titres sécurisés essentiellement).

1.1.3. Les produits des services et du domaine

Ils sont évalués à 54,4 millions d'euros au budget primitif 2024 :

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
Stationnement sur voirie	11,6	21%
Occupation du domaine public	9,3	17%
Administration funéraire	1,2	2%
Sous-total valorisation du domaine public	22	40%
Restauration scolaire	8,9	16%
Garderies et accueils loisirs	5,7	10%
Petite enfance	5,2	9%
Actions et équipements culturels	2,2	4%



Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
Actions et équipements sportifs	2,4	4%
AnimaNice et Séniors	1,4	3%
Nice Jazz Festival	1	2%
Parc Phoenix	1	2%
Carnaval	2,5	5%
Autres produits de tarification	0,7	1%
Sous-total tarification des services	30,9	57%
Produits des ventes	0,3	<1%
Remboursements de moyens mis à disposition	0,5	<1%
Autres produits	0,6	1%
Sous-total produits accessoires	1,4	3%
Total	54,4	100%

Malgré un contexte inflationniste marqué, la Ville de Nice poursuit une politique favorable au pouvoir d'achat des ménages et n'a pas prévu d'augmenter les tarifs du quotidien :

- La politique familiale :
 - Dans les structures municipales, application du barème national des participations familiales de la Caisse d'Allocations Familiales, proportionnel aux ressources et tenant compte de la composition familiale ;
 - Fourniture par les établissements des couches, du lait infantile et des repas ;
 - Accès gratuits aux équipements de petite enfance tels que les ludothèques, les relais et les lieux d'accueil enfants-parents ;
 - Attribution d'une allocation compensatrice pouvant aller jusqu'à 200 euros par mois aux familles en attente d'une place de crèche domiciliées à Nice et dont les revenus annuels sont inférieurs à 50 000 euros.
- La restauration scolaire :

Alors qu'un repas coûte 8 euros à la collectivité, les familles payent les tarifs suivants :

 - 80 centimes en maternelle et 1 euro en élémentaire lorsque le quotient familial du foyer est inférieur ou égal à 350 euros ;
 - Pour les ménages dont le quotient familial est compris entre 350 et 700, les tarifs sont de 1,73 euros en maternelle et 2,30 euros pour les élémentaires ;
 - Pour les autres familles, les tarifs sont limités à 3 euros pour les maternelles et 3,30 euros pour les élémentaires.
- Stationnement sur voirie :
 - Gratuité de 30 minutes en semaine et d'une heure le samedi pour favoriser les rotations bénéficiant aux commerces de proximité ;
 - Gratuité du stationnement les jours de grève des transports en commun ;
 - Gratuité du stationnement pour les véhicules propres ;
 - Gratuité pour les personnes à mobilité réduite ;



- Des tarifs résidents attractifs avec diverses formules de durées proposées pour s'adapter au plus près du besoin : 1,50 euros pour 24 heures, 7 euros pour 7 jours, 13 euros pour 14 jours, 25 euros pour un mois ou 280 euros pour une année ;
- Des tarifs de stationnement globalement moins chers que ceux observés à Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Nantes, Rennes ou Montpellier, le prix pour 60 minutes ayant été diminué de 1,30 à 1,20 euros ;
- La culture :
 - Gratuité dans les musées pour tous les résidents métropolitains ;
 - Gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les personnes handicapées et leurs accompagnateurs, les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux ;
 - Inscription aux bibliothèques et prêts de livres gratuits ;
 - Tarification particulièrement accessible de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et du Conservatoire National à Rayonnement Régional ;
- Le sport :
 - Tarifs accessibles pour l'accès aux piscines ;
 - Accès libres à nombre d'équipements et plateaux sportifs ;
 - Attribution de coupons sports via un portail dématérialisé de 20 euros pour les jeunes Niçois de 6 à 18 ans licenciés dans un club sportif de la Ville, montant porté à 40 euros pour les bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire et/ou de l'allocation d'éducation enfant handicapé ;
- Les centres AnimaNice :

Les 17 centres du réseau proposent un très large panel d'activités pour tous les âges, avec :

 - Des tarifs favorables aux familles avec réduction de 50% pour les moins de 25 ans et étudiants, portée à 60% à partir du deuxième enfant ;
 - Des tarifs réduits pour les seniors et personnes en situation de handicap ;
 - Des stages pour les enfants sur les vacances scolaires à des tarifs très bas : 40,80 euros pour une semaine en journée complète ou 20,40 euros en demi-journée ;
 - Des thés dansants accessibles gratuitement sur présentation de la carte Pass Senior Plus ;
 - Des concerts de musiques actuelles, spectacles ou manifestations seniors à 10 euros en plein tarif, 7 euros pour les moins de 25 ans, 3 euros pour les adultes et enfants assistants aux animations destinées au jeune public.
- Les Séniors :
 - Carte Métropole Nice Côte d'Azur Séniors Plus gratuite, fournie sur demande aux personnes de plus de 55 ans résidentes de la Métropole, permettant de bénéficier de tarifs avantageux auprès d'un réseau de partenaires (bien-être,



bien-vivre, culture, loisirs, formation et information) ainsi que l'accès gratuit à des spectacles, bals, karaoke, quiz et afterwork ;

- Pass 55+, gratuite pour les bénévoles et seniors non imposables, donnant accès aux Maisons des Seniors ainsi qu'aux nombreuses activités et manifestations qui y sont proposées ;
- Dispositif « Tous au cinéma » permettant aux plus de 55 ans d'avoir accès à des films récents dans deux grands cinémas de la Ville moyennant un tarif réduit de 4 euros ;
- Le Parc Phoenix :
 - Gratuité pour les habitants de la Métropole le premier week-end de chaque mois ;
 - Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte payant ;
 - Gratuité pour les élèves et enseignants des crèches et écoles maternelles et primaires, des collèges, des lycées, ainsi que pour les accompagnateurs, les assistantes maternelles ;
 - Gratuité pour les groupes d'EHPAD publics et privés de la Ville de Nice ;
 - Gratuité pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs ;
 - Gratuité pour les agents de la Ville, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de Nice, ainsi que pour les « Papy et Mamy Trafic » et les collaborateurs occasionnels du service public de la réserve citoyenne ;
 - Tarifs réduits à 3,20 euros pour les 12-18 ans, les étudiants et les titulaires de la carte « Pass Musées ».

1.1.4. Les subventions et participations reçues

Les principales subventions reçues proviennent de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Globale. Ce dispositif permet de financer les actions entreprises par la Ville en matière de petite enfance à hauteur de 15,7 millions d'euros et celles relatives aux accueils loisirs pour 2,6 millions d'euros.

Les autres subventions et participations attendues proviennent :

- De l'Etat pour 0,7 million d'euros. Il s'agit notamment du remboursement d'une partie des frais liés à l'organisation des élections européennes, du soutien à l'expérimentation des uniformes à l'école, de subventions de la direction régionale des affaires culturelles au Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) ou pour le dispositif « 100% culture à l'école ».
- De la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 0,8 million d'euros. Ces financements viennent soutenir l'organisation d'événements tels que le Tour de France, le Carnaval de Nice ou le Nice Jazz Festival.
- Du Département des Alpes-Maritimes pour 0,7 million d'euros, les subventions portant sur le CNRR et sur le Festival du Livre. Le Département apporte également un concours d'1,8 million d'euros à la régie autonome de l'Opéra.



- De l'Union Européenne à hauteur de 0,3 million d'euros avec les projets ICARUS (sécurité urbaine), PACE (public administration cooperation exchanges), PROSOL Séniors ou encore le PITEM CLIP E-Santé Silver Economy.
- De l'Office de Tourisme Métropolitain qui apportera 2 millions d'euros pour l'organisation de grands événements générateurs de fortes retombées touristiques.
- D'autres partenaires soutiennent les actions de la Ville à hauteur de 1,7 million d'euros dont 0,6 million d'euros de contributions aux actions culturelles et touristiques versées par les exploitants de casinos, 0,2 million d'euros de subventions de FranceAgriMer pour l'opération « lait et fruits à l'école », 0,2 million d'euros de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'ingénierie du projet de renouveau des Studios de la Victorine, 0,3 million d'euros de financement portant sur les actions de la communes en matière de santé.

1.1.5. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 19,7 millions d'euros en 2024, répartis comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
013 - Atténuations de charges	2,7	14%
75 - Autres produits de gestion courante	12,9	66%
76 - Produits financiers	3,7	19%
77 - Produits spécifiques	0,0	<1%
78 - Reprises sur provisions	0,3	2%
Total	19,7	100%

Elles comprennent :

- 1,9 million d'euros correspondants aux participations des agents au coût des titres restaurants (40% soit 3,6 euros pour un ticket d'une valeur faciale de 9 euros) ainsi que 0,6 million d'euros de remboursements sur rémunérations ;
- Des revenus des loyers et remboursements de charges liées au patrimoine communal évalués à 11,6 millions d'euros ;
- Divers autres produits de gestion (mécénat et sponsoring, remboursements de frais d'expertises et de titres restaurants, variations de stock, etc.) pour 1,5 million d'euros ;
- 3,7 millions d'euros de produits financiers ;
- 0,3 million d'euros de reprises sur provisions.



1.2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 575,3 millions d'euros au budget primitif 2024 :

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
011 – Charges à caractère général	140,8	24%
012 – Charges de personnel	299,7	52%
014 – Atténuations de produits	11,5	2%
65 – Autres charges de gestion	104,5	18%
66 – Charges financières	18,4	3%
67 – Charges exceptionnelles	0,5	<1%
Total	575,3	100%

1.2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 52% des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 299,7 millions d'euros et comprennent :

- 278,1 millions d'euros de masse salariale, dont 57,6 millions d'euros au titre du remboursement des frais de personnel à la Métropole dans le cadre de la convention de gestion des services communs ;
- 12,1 millions d'euros dédiés à la rémunération des personnels vacataires ;
- 6 millions d'euros de titres restaurants ;
- La contribution au Comité des Œuvres Sociales, soit 1,9 million d'euros ;
- 1,6 million d'euros d'autres charges (médecine professionnelle, convention pour la surveillance des baignades, guichet unique du spectacle occasionnel, etc.).

Compte-tenu des efforts de gestion mis en œuvre par la Ville, les charges de personnel progressent à un rythme nettement inférieur à celui de l'inflation malgré des augmentations mécaniques. A périmètre constant², l'évolution entre le budget 2024 et les réalisations 2023 est ainsi limitée à +4,3 millions d'euros soit +1,5% au niveau du budget principal.

Pour mémoire, les prévisions 2024 comprennent les dépenses nouvelles suivantes :

Des dépenses liées à la politique de la collectivité pour la reconnaissance du travail, la prévention de la précarité et le bien-être au travail :

- La volonté de la Ville de Nice de poursuivre son engagement en faveur de la progression de carrière des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 0,9 million d'euros ;

² En 2023, la contribution au Comité des Œuvres Sociales était imputée sur le chapitre 011 « Charges à caractère général ».



- La prise en compte des nouvelles modalités de mise en œuvre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), pour un montant de 0,5 million d'euros ;
- La reconnaissance de la valeur professionnelle des agents via le complément indemnitaire annuel pour un montant de 0,4 million d'euros ainsi que les augmentations de régime indemnitaire ;
- La poursuite des actions de la collectivité en faveur du bien-être des agents et de la lutte contre la précarité, avec notamment une augmentation significative de la participation aux dépenses de « prévoyance » pour tous les agents qui souscrivent au nouveau contrat de groupe conclu par la Ville : pour mémoire, ce contrat permet le maintien d'une partie du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie ;
- L'évolution de 50% de la valeur du Forfait Mobilité Durable (progression de 200 € à 300 €) ;
- L'augmentation prévisionnelle de la valeur faciale des titres restaurant.

Des dépenses liées aux choix stratégiques de la collectivité de poursuivre et développer ses actions en matière de sécurité et d'enfance et de petite enfance :

- La poursuite du plan de recrutement de policiers municipaux supplémentaires ;
- Le maintien d'effectifs d'agents « volants » dédiés aux remplacements d'agents temporairement absents, dans les crèches et restaurants scolaires.

Des dépenses nouvelles et/ou incompressibles par rapport au budget 2023 :

- L'impact, en année pleine, de mesures appliquées au cours de 2023 :
 - L'augmentation du point d'indice de juillet 2023 : soit une augmentation de 2,9 millions d'euros ;
 - L'impact en année pleine de l'évolution du SMIC du 1^{er} janvier 2023 (+1,81%), du 1^{er} mai 2023 (+2,22%) et celle du 1^{er} janvier 2024 (+1,13%) : soit une augmentation de 1 million d'euros ;
 - Les nouvelles grilles de rémunération de l'Opéra : une augmentation de 0,4 million d'euros ;
- Des mesures nouvelles pour l'exercice 2024 :
 - L'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de 2,2 millions d'euros ;
 - La refonte de certaines grilles, dont celles de la police municipale, et pour lesquelles les précisions demeurent attendues (nouveau décret à paraître).
 - L'augmentation du taux de contribution de la cotisation employeur CNRACL (30,65% +1%) : soit une augmentation d'1 million d'euros, atténuée par la baisse du taux des cotisations maladie, pour la seule année 2024 toutefois.



1.2.2. Les charges à caractère général

Elles s'établissent à 140,8 millions d'euros et se ventilent par politiques publiques comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
Sécurité	4,0	3%
Enseignement	27,6	20%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45,6	32%
Santé et action sociale	5,6	4%
Aménagement, habitat et environnement	21,2	15%
Action économique	9,9	7%
Services généraux	26,9	19%
Total	140,8	100%

La ventilation des dépenses par nature comptable est la suivante :

- Les prestations de services, d'un montant de 36,9 millions d'euros ;
- Les fluides, pour 24,5 millions d'euros ;
- Les remboursements de charges à la Métropole au titre de la convention de gestion des services communs, pour 14,2 millions d'euros ;
- Les dépenses liées à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, terrains et matériels s'élèvent à 12,4 millions d'euros ;
- Les locations immobilières, charges locatives et de copropriété ainsi que les taxes foncières s'élèvent à 11,2 millions d'euros ;
- Les achats de denrées alimentaires de la cuisine centrale sont estimés à 10,2 millions d'euros ;
- Les achats de fournitures sont prévus à hauteur 7,5 millions d'euros ;
- Les frais de gardiennage et prestations de sécurité sont évalués à 5,2 millions d'euros.

1.2.3. Les atténuations de produit

La Ville de Nice subit divers prélèvements sur ressources évalués à 11,5 millions d'euros en 2024, ceux-ci ayant quasiment quadruplé par rapport à 2023, avec :

- 7,2 millions d'euros de pénalité SRU, subie par la Ville en dépit des efforts réalisés pour développer l'offre de logement social ;
- Un prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal (FPIC) de 2,8 millions d'euros, en progression de 15% par rapport à 2023 (appelé à augmenter dans les années à venir pour atteindre 5,4 millions d'euros en 2028) ;
- Le solde correspond essentiellement aux dégrèvements de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires mis à la charge de la commune.



1.2.4. Les autres dépenses de gestion courante

Elles s'établissent à 104,5 millions et correspondent principalement à des contributions ou subventions versées à des organismes extérieurs ou à des satellites.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
Contribution au SDIS	28,1	27%
Subventions aux organismes extérieurs	25,5	24%
Subventions aux budgets annexes	22,3	21%
Subvention au CCAS	19,1	18%
Autres charges	9,6	9%
Total	104,5	100%

Elles comprennent :

- La contribution au SDIS, qui s'élève à 28,1 millions d'euros en 2024, soit +1,1 million d'euros par rapport à 2023 ;
- Les subventions versées aux associations et partenaires, prévues à hauteur de 25,5 millions d'euros ;
- 22,3 millions d'euros de subventions aux budgets annexes : 17,8 millions d'euros pour la régie autonome de l'Opéra, 3,8 millions d'euros pour la régie Palais des Expos et Nikaïa et 0,7 million d'euros pour la régie de la fourrière automobile ;
- Une subvention d'équilibre de 19,1 millions d'euros au Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal dédié à l'aide au plus démunis, au développement et à l'inclusion sociale, à la vie des seniors et à leur autonomie ;
- Les autres charges de gestion correspondent aux indemnités d'élus et frais de fonctionnement de groupes pour 2,8 millions d'euros, aux achats de places de crèches à hauteur de 2,6 millions d'euros, aux admissions en non-valeur pour 1 million d'euros puis à des dépenses diverses (bourses, frais de formation de policiers municipaux, subventions versées aux fermiers et concessionnaires, bonifications d'intérêts pour les bénéficiaires des prêts à taux zéro, etc.).

1.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement

Il est prévu 18,4 millions d'euros de frais financiers :

- 13,8 millions d'euros d'intérêts sur emprunts ;
- 4,2 millions d'euros d'intérêts liés au financement du contrat de partenariat Nice Eco Stadium ;
- Et 0,4 million d'euros de commissions et d'intérêts sur lignes de trésorerie.

Le budget 2024 comporte également 0,5 million d'euros d'annulations de titres émis sur exercices antérieurs.



II. La section d'investissement

2.1. Les recettes d'investissement

En prenant en compte l'autofinancement, les recettes d'investissement s'établissent à 223,5 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
Autofinancement	68,8	31%
024 - Produits de cessions d'immobilisations	9	4%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10,8	5%
13 - Subventions d'investissement	12,1	5%
16 - Recours à l'emprunt	57,8	26%
16 - Gestion active de la dette	40	18%
165/27 - Autres opérations financières	1,1	<1%
2. - Dépenses d'équipement (régularisations)	0,2	<1%
45. - Opérations pour compte de tiers	23,6	11%
Total	223,5	100%

2.1.1. L'autofinancement

Au budget primitif 2024, l'autofinancement prévisionnel s'établit à 68,8 millions d'euros et constitue ainsi la principale source financement des investissements.

Les transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement sont composés :

- Des dotations aux amortissements, pour 38 millions d'euros minorés de 3 millions d'euros de quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat et d'1 million d'euros de neutralisations d'amortissements ;
- D'un virement facultatif de section à section de 34,8 millions d'euros.

2.1.2. Les subventions d'investissement

Le budget 2024 comporte 12,1 millions de financements extérieurs dont :

- 4,6 millions d'euros de subventions portant sur l'opération d'extension de la Promenade du Paillon, à savoir 0,5 million d'euros apportés par l'Etat dans le cadre du fonds vert, 4,1 millions d'euros versés par la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial et du nouveau dispositif « Nos Territoires d'Abord ».
- 1,5 million d'euros de participation d'aménageurs privés au financement des équipements publics dans le secteur Est.
- Des participations de l'Etat à hauteur de 1,3 million d'euros pour les travaux de confortement de falaises, en particulier ceux portant sur la falaise Raybaud.



- Des financements d'établissements de petite enfance pour 1,1 million d'euros apportés par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du « Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant » ou du « Fonds de Modernisation des EAJE ».
- Le soutien de la Région à hauteur d'1,5 million d'euros, portant notamment sur le passage en LED de l'éclairage des stades, l'équipement du Théâtre National de Nice ou le verdissement des cours d'écoles.
- Des subventions apportées par l'Etat à hauteur de 1,7 million d'euros (dont 0,2 million d'euros sur le budget annexe de la régie Palais des Expos et Nikaïa) portant en particulier sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique (éclairages en LED, audits et rénovations énergétiques des groupes scolaires), sur le verdissement des cours d'écoles ou sur les investissements dans les infrastructures sportives.

2.1.3. Les autres recettes d'investissement

Elles sont composées :

- De 9 millions d'euros de cessions d'immobilisations ;
- Des remboursements du fonds de compensation de la TVA qui s'élèvent à 10,8 millions d'euros ;
- D'opérations financières pour 1,1 million d'euros dont 0,8 million d'euros d'immobilisations financières liées à la cession Numéricable, le solde correspondant à des restitutions de cautions versées ou à des encaissements de cautions ;
- De 23,6 millions d'euros de remboursements d'opérations conduites pour le compte de tiers dont 17,5 millions d'euros de la Métropole pour les aménagements d'espaces publics sur l'opération Promenade du Paillon et 5,6 millions d'euros du Centre Hospitalier Universitaire pour le traitement de la falaise Raybaud.

2.2. Les dépenses d'investissement

2.2.1. Les dépenses d'équipement

Le budget primitif 2024 un fort engagement en matière de dépenses d'équipement, à hauteur de 120 millions d'euros. Sur la période 2024-2026, c'est une enveloppe d'investissement de 300 millions d'euros qui est programmée.

Plus que jamais, l'ambition de Nice de devenir la ville verte de la Méditerranée se confirme avec les actions en faveur de la transition écologique visant une amélioration du cadre de vie et un développement de la végétalisation. La poursuite du prolongement et de l'aménagement paysager de la Promenade du Paillon constituent la principale opération.

La Ville renforce l'autre axe prioritaire de la sécurité et la tranquillité publique avec l'avancement du chantier de l'hôtel des polices mutualisé de Saint-Roch ainsi que l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection.



Préparer l'avenir, c'est faire le pari de l'éducation avec de nombreuses opérations de rénovation ou d'extension d'écoles ainsi que la poursuite du chantier de la création du groupe scolaire Comptoir Métallurgique du Littoral (CML) et la construction d'une nouvelle cuisine à l'école des Magnolias.

Enfin, la Ville maintient son effort dans le domaine de la cohésion sociale, de la petite enfance, de la valorisation du patrimoine et du rayonnement culturel.

Le verdissement de la Ville : 35,3 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Agriculture urbaine - aménagement de terrains	291 635
Travaux d'aménagement et d'embellissement paysager	802 875
Total AP 8112 : Création d'espaces verts urbains	1 094 510
Réhabilitation du front de mer	86 700
Total AP 8113 : Equipement front de mer	86 700
Parc urbain du Ray	10 789
Total AP 8114 : Création du Parc Urbain du Ray	10 789
Travaux et équipement du parc Phoenix	663 149
Total AP 8115 : Conservation et aménagement du parc Phoenix	663 149
Travaux d'aménagement de la colline du château	180 000
Total AP 8116 : Aménagement paysager de la colline du château	180 000
Etudes et travaux de valorisation et de renaturation des emprises de la ZAC Parc Méridia et du Grand Parc de la Plaine du Var	450 000
Grand parc paysager de la plaine du Var - acquisitions	704 387
Relocalisation du Centre de Production Horticole Municipal	229 613
Total AP 8117 : Parc Paysager de la Plaine du Var	1 384 000
Verdissement des cours d'écoles	481 317
Verdissement des crèches	180 000
Total AP 8118 : Verdissement de la Ville	661 317
Prolongement de la Promenade du Paillon	27 655 000
Total AP 8119 : Prolongement de la Promenade du Paillon	27 655 000
Opération 1 arbre 1 habitant	480 000
Opérations courantes espaces verts	795 000
Mise en accessibilité des parcs et jardins	50 000
Mises aux normes des aires de jeux et aménagement des squares	420 000
Confortement des murs et talus	15 000
Total AP 8120 : Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité	1 760 000
Création du jardin Jeanne d'Arc	587 135
Réaménagement du jardin d'Arménie	939 606



Liste des opérations	BP 2024
Requalification du Boulevard Gambetta	251 689
Total AP 8121 : Embellissement paysager sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine	1 778 430
Total Verdissement de la Ville	35 273 895

La prévention et la sécurité : 30,5 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Programme vidéoprotection et bornes d'appel d'urgence	1 180 000
Vidéoprotection - Promenade du Paillon	700 000
Total AP 1010 : Développement de la vidéoprotection	1 880 000
Modernisation et équipement de la Police Municipale	121 800
Rénovation des installations de la Police Municipale	520 000
Total AP 1011 : Equipement de la Police Municipale	641 800
Equipement de l'Agence de Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques	203 699
Installation d'alarmes anti-intrusion	882 900
Travaux de confortement de falaises	1 876 100
Total AP 1012 : Prévention des risques urbains	2 962 699
Acquisition d'horodateurs et achats de panneaux de signalisation	496 579
Total AP 1014 : Acquisitions et équipements du stationnement sur voirie	496 579
Hôtel des Polices Saint-Roch - Travaux	23 941 846
Total AP 1015 : Hôtel des Polices Saint-Roch	23 941 846
Aménagement et équipement du CHUC	600 000
Total AP 1017 : Centre d'Hypervision urbain et de commandement	600 000
Total Prévention et Sécurité	30 522 924

La vie scolaire : 11,7 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Extension / Restructuration GS Ray Gorbella	305 000
Extension GS Aimé Césaire	72 000
Extension GS Crémat – création d'un réfectoire	400 000
Extension GS Saint-Isidore	500 000
Groupe scolaire Magnolias - Construction restaurant scolaire	2 100 000
GS Corniche Fleurie	30 000
Total 2011 : Extension / restructuration des écoles	3 407 000
Nouvelle cuisine centrale - DGD	100 000
Total AP 2014 : Construction de la cuisine centrale	100 000
Centre intergénérationnel Nice Méridia	40 500
Total AP 2014 : Centre multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia	40 500
Groupe scolaire Comptoir Métallurgique du Littoral - Acquisition et travaux	1 558 079



Liste des opérations	BP 2024
Total AP 2015 : Création nouvelles écoles 2022/2026	1 558 079
Mises aux normes des cantines	550 000
Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	527 000
Plan d'équipement des écoles	2 570 290
Plan numérique des écoles	572 000
Total AP 2016 : Equipement et modernisation des écoles	4 219 290
Plan de rénovation des chaudières	270 000
Travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires	2 096 676
Total AP 2017 : Aménagement, mise conformité et amélioration énergétique des bâtiments scolaires	2 366 676
Total Vie Scolaire	11 691 545

La valorisation du patrimoine³ : 6,8 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
UNOC 2025	2 265 518
Total AP 3020 : Sommet des Océans - UNOC 2026	2 265 518
Eglise Sainte Marie-Madeleine	100 000
Monastère de Cimiez	130 000
Plan patrimonial : église Notre-Dame du Port	140 000
Subventions de rénovation des façades	534 545
Travaux de conservation du patrimoine culturel	455 000
Travaux sur le patrimoine bâti	706 200
Total AP 8016 : Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	2 065 745
Acquisitions de fonds de commerces	270 000
Total AP 8015 : Acquisition et droit de préemption	270 000
Travaux de rénovation des cimetières	786 942
Total AP 8215 : Travaux de conservation du patrimoine funéraire	786 942
Financement Projets Ferroviaires	1 411 188
Total AP 9012 : Pôles d'Echanges Multimodaux	1 411 188
Total Valorisation du patrimoine	6 799 393

La jeunesse, les loisirs et les sports : 7 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Rénovation bâtementaire des centres de loisirs et d'animation	100 000

³ Dans le rapport de présentation du budget primitif 2023, les opérations portant sur le rayonnement culturel et celles relatives à la valorisation du patrimoine avaient fait l'objet d'une présentation groupée.



Liste des opérations	BP 2024
Total AP 4012 : Rénovation des centres de loisirs et d'animation	100 000
Modernisation et acquisition d'équipements des centres de loisirs	92 600
Total AP 4013 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	92 600
Aménagement et équipement du Stockfish	100 001
Total AP 4014 : Maison de l'Etudiant - Aménagement de la salle de spectacle du Stockfish	100 001
Dojo du Ray	1 702 500
Relocalisation des terrains de sports des Eucalyptus	100 000
Total AP 4110 : Créations équipements sportifs	1 802 500
Equipe ment et modernisation des complexes sportifs	1 171 923
Aménagement des terrains de sport	1 227 179
Travaux et modernisation des équipements sportifs de proximité	254 748
Rénovation de la piscine Saint-François	1 300 000
Total AP 4114 : Développement des équipements sportifs de proximité	3 953 850
Travaux de rénovation des bâtiments sportifs	938 994
Total AP 4115 : Rénovation et mise en conformité des bâtiments sportifs	938 994
Total Jeunesse, loisirs et sports	6 987 945

La politique du handicap et l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance : 10,1 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Agendas d'accessibilité programmée	1 503 976
Total AP 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments	1 503 976
Modernisation et équipements des centres AnimaNice	285 000
Total AP 5203 : Aménagement et équipement des centres AnimaNice	285 000
Subventions aux bailleurs sociaux	5 132 580
Total AP 5213 : Aides aux bailleurs sociaux	5 132 580
Equipements publics des Moulins	24 390
Total AP 5214 : ANRU des Moulins	24 390
Crèche Colonel Jeanpierre (fin des travaux)	190 000
Total AP 5216 : Plan national de requalification Notre Dame	190 000
NPRU - Aménagement Centre Animance	120 000
NPRU - Création du GS îlot des Bleuets	100 000
NRPU - GS Bois de Boulogne	210 000
Total AP 5217 : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain	430 000
Equipe ment de la petite enfance	459 000
Equipe ment pour le handicap	10 000
Total AP 5231 : Equipement médico-social	469 000
Aménagement des maisons de santé	530 000
Equipe ment de santé publique	8 825



Liste des opérations	BP 2024
Total AP 5232 : Santé publique	538 825
Enveloppe de travaux de proximité	736 205
Total AP 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité	736 205
Aménagement et rénovation de la petite enfance	560 500
Total AP 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches	560 500
Régularisations Crèche le Château	198 800
Total Hors Autorisation de Programme	198 800
Total Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance	10 069 276

Le rayonnement culturel⁴ : 7 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 281 614
Total AP 3010+3018 : Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 281 614
Projet 109	220 000
Total AP 3012 : Projet 109	220 000
Equipement culturel et acquisitions d'œuvres d'art	1 302 400
Total AP 3013 : Equipements Culturels et Œuvres d'Arts	1 302 400
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	10 000
Total AP 3014 : Aménagement et rénovation des boutiques de musées	10 000
Acquisition et équipement de salles de spectacle	581 650
Relocalisation de la cinémathèque - Etudes de faisabilité	128 666
Total AP 3015 : Equipement et rénovation des salles de spectacles	710 316
Rénovation du MAMAC	1 000 000
Total AP 3018 : Plan Musées	1 000 000
Palais des Arts et de la Culture	369 823
Théâtre Ephémère	80 000
Théâtre des Arènes de Cimiez	550 177
Restructuration de la Bibliothèque Louis Nucéra	1 502 200
Total AP 3019 : Grands projets artistiques et culturels	2 502 200
Total Rayonnement Culturel	7 026 530

La mise en conformité et la rénovation des bâtiments publics : 3,6 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Data Center	50 000
Gestion technique centralisée des bâtiments	230 000

⁴ Dans le rapport de présentation du budget primitif 2023, les opérations portant sur le rayonnement culturel et celles relatives à la valorisation du patrimoine avaient fait l'objet d'une présentation groupée.



Liste des opérations	BP 2024
Gestion technique centralisée des bâtiments (audit énergétique)	70 000
Travaux de sécurité des installations de chauffage et d'incendie	561 114
Total AP 0111 : Travaux installations électricité / chauffage / incendie	911 114
Mise en sécurité des bâtiments administratifs et scolaires	450 000
Total AP 0113 : Sécurisation des bâtiments et des espaces publics	450 000
Aménagement des locaux de la Police municipale	590 000
Hôtel de Ville - Travaux de Rénovation	215 000
Réfection de la toiture du Centre Universitaire Méditerranéen	100 000
Travaux d'aménagement et de sécurisation	492 079
Travaux récurrents des locaux administratifs	860 480
Total AP 0114 : Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratifs	2 257 559
Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	3 618 673

La modernisation de l'administration : 8 millions d'euros

Liste des opérations	BP 2024
Matériels informatiques et logiciels (participation aux dépenses mutualisées)	5 600 100
Mobilier (participation aux dépenses mutualisées)	974 595
Parc auto (participation aux dépenses mutualisées)	1 030 000
Total AP 0211 : Equipement et matériel de l'administration	7 604 695
Equipement pour la réception des administrés	24 000
Modernisation des équipements (matériels et logiciels)	327 800
Equipement et aménagement des Maisons des Associations	53 324
Total AP 0212 : Qualité services publics aux citoyens	405 124
Total Modernisation de l'administration	8 009 819

2.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Il s'agit des postes suivants :

- 1,3 millions d'euros d'opérations financières dont 0,6 million d'euros de prise de capital de la société d'économie mixte Côte d'Azur Développement, le solde correspondant à des dépôts ou des remboursements de cautions ;
- 22,3 millions d'euros de dépenses effectuées pour le compte de tiers.

2.1. Les opérations de gestion de dette

Le budget 2024 a été établi avec une hypothèse de réalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 100%. Grâce aux ressources dégagées au cours de l'exercice, cette construction théorique aboutit à un recours limité à l'emprunt et un accroissement prévisionnel de la dette limité à 17,8 millions d'euros maximum.



Poste (en millions d'euros)	BP 2024
<i>Encours au 01/01</i>	<i>547,8</i>
Remboursement d'emprunts	40
Recours à l'emprunt	57,8
Encours au 31/12	565,6

La prospective financière prend en compte une hypothèse prudente de réalisation des investissements à hauteur de 90% (niveau observé les années précédentes).

Avec ces hypothèses révisées, l'endettement à la fin de l'année 2024 apparaît stable par rapport à celui de fin 2023. Il ne devrait pas progresser en 2025 et baisser à partir de 2026.

Sur les budgets annexes, il est prévu un recours à l'emprunt permettant de financer une partie des investissements à hauteur de 1,5 million d'euros sur le budget annexe de la régie chargée de l'exploitation du Palais des Expositions et du Palais Nikaïa et de 0,5 million d'euros sur le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra.



III. Les politiques publiques

La classification des dépenses et recettes par politique publique repose désormais sur la nomenclature fonctionnelle de l'instruction budgétaire et comptable M.57 appliquée par la Ville depuis le 1^{er} janvier 2024.

3.1. Aménagement des territoires, habitat et environnement

Le prolongement de la Promenade du Paillon :

En 2024, le projet de prolongement de la Promenade du Paillon sera marqué par :

- La fin des travaux et des aménagements paysagers sur le secteur Bourgada, avec notamment la rampe ascendante donnant sur le futur belvédère ;
- Des travaux d'aménagement paysager sur le secteur Maréchal de Lattre de Tassigny ;
- La fin des travaux de démolition de l'ancien bâtiment Acropolis ;
- Le démarrage des travaux de requalification des bâtiments MAMAC et bibliothèque Nucéra.

Ce projet permettra de livrer 8 hectares supplémentaires de parc urbain, portant la surface totale à 20 hectares, de planter 2 500 arbres, de diminuer la température ambiante de cinq degrés, de diminuer les émissions de CO₂ de 1 740 tonnes chaque année, d'absorber une tonne par an d'autres polluants atmosphériques et de réduire le bruit urbain de 6 à 8 décibels.

Les autres opérations de verdissement :

L'année 2024 sera marquée par :

- La livraison du jardin d'Arménie, qui comprend un renforcement des plantations existantes, la semi-piétonisation de l'avenue de Suède, la réalisation d'un grand trottoir arboré au droit de l'hôtel *Park Avenue* et la végétalisation des avenues de Suède et Gustave V grâce à des trottoirs plantés.
- Le démarrage des travaux d'aménagement du jardin Jeanne d'Arc qui permettront de livrer un nouveau parc d'une surface de 2 200 m² composé d'un pourtour végétalisé intégrant une clôture et une grande pelouse centrale arborée, agrémentée d'un espace de jeux de boules et d'une pergola.

La Ville de Nice poursuivra ses actions de verdissement :

- La poursuite du plan « 1 arbre 1 habitant » qui a permis de planter 100 000 arbres depuis 2021, avec une cible de 50 000 sujets supplémentaires en 2024.
- Le verdissement des cours d'écoles (Bois de Boulogne, Corniche Fleurie, Darsonval, Les Mésanges, Pierre Merle, Simone Veil, Nice Flore, Ventabrun, maternelle Ray Gorbella, etc.).
- Le verdissement des crèches (par exemple Terra Amata, Arbre Bleu, Oiseau Bleu, La Source).



La préparation du Sommet de l'Océan de 2025 et l'aménagement d'un espace de congrès sur le port de Nice :

Les Nations Unies ont confié à la France et au Costa Rica le soin d'organiser à Nice en juin 2025 la 3^{ème} Conférence des Nations-Unies sur l'Océan, « UNOC 2025 », un évènement de dimension internationale et fondateur pour l'avenir, qui doit réunir près de 120 chefs d'Etat et de Gouvernement et plus de 20 000 représentants autour d'un accord historique pour la protection de l'Océan.

Cette manifestation se déroulera sur le port de Nice, haut lieu de l'art de vivre, symbole environnemental et poumon économique de notre territoire.

Dans le cadre de l'UNOC, différents lieux d'accueil sont prévus dans l'environnement du Port de Nice :

- A l'est, le quai du Commerce accueillera des structures d'exposition interactives, des restaurants et services ;
- A l'ouest, sur le quai Infernet, une structure d'accueil sera installée sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les opérations préparatoires (démolition du parking du Phare et aménagement du quai Infernet) seront conduites dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Améliorer l'accès au logement et favoriser le renouvellement urbain :

Grâce à la refonte de son régime d'aide au logement social, la Ville de Nice va renforcer dès 2024 son soutien aux opérations portées par les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'offre en logements abordables et de qualité, qu'il s'agisse de la production de logements sociaux ou de la réhabilitation du parc existant.

Les opérations de surélévation seront également encouragées tout comme les programmes en acquisition/amélioration. De même, la Ville de Nice souhaite favoriser la création de logements locatifs à prix maîtrisés et pourra également garantir les emprunts des opérations de logements locatifs intermédiaires.

La Ville continuera par ailleurs en 2024 de prendre part aux opérations financées par l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain qui sera signé par l'ensemble des partenaires avant fin mars 2024.

Il s'agit en particulier du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du quartier Notre Dame (dernières opérations) et la participation à des opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins, des Liserons et celui de l'Ariane :

- Subventions pour les programmes de démolition et de réhabilitation de Côte d'Azur Habitat sur les 3 quartiers ;



- Poursuite des études pour le groupe scolaire des Bleuets (Ariane) ;
- Lancement du plan de relogement pour la cité des Chênes Blancs (Ariane).

Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	21,2
012 - Charges de personnel	15,6
014 - Atténuations de produits	< 0,1
65 - Autres charges de gestion	0,7
67 - Charges spécifiques	0,2
Dépenses de fonctionnement	37,7
013 - Atténuations de charges	0,2
70 - Produits des services et du domaine	20,8
74 - Dotations et participations	< 0,1
75 - Autres produits de gestion	5,1
76 - Produits financiers	0,4
Recettes de fonctionnement	26,6

3.2. La sécurité

Entre 2008 et 2010, la Ville de Nice a engagé un **premier plan en faveur de la sécurité**. Le nombre de caméras de vidéoprotection est alors passé de 300 à 2 000. Il dépasse désormais les **4 000 caméras** au service de la sécurité des habitants, dans tous les quartiers de la ville. Sur le plan du renforcement des effectifs, la Ville de Nice a procédé au **recrutement de 130 agents supplémentaires**.

Alors même que Nice est régulièrement classée comme une ville de France où la criminalité est la moins forte⁵, les incivilités et la délinquance progressent en France. C'est pourquoi, la Ville de Nice accentuera encore son effort et mettra en œuvre, à compter de l'exercice 2024, un **plan triennal de renforcement de la sécurité des Niçois** qui comprendra :

- la constitution d'une brigade dédiée aux parcs et jardins, dans un contexte de développement des espaces verts de proximité et avec le prolongement de la promenade du Paillon ;
- l'acquisition de gyropodes pour mieux mailler le territoire et lutter contre les occupations du domaine public (mendicité agressive, alcool sur la voie publique) ;
- la mise en place des amendes administratives pour lutter contre les dépôts sauvages ;
- le renforcement de la présence des ASVP dans les écoles pour répondre à la demande exponentielle des conseils d'école ;

⁵ Le Figaro, 26 mars 2024, *Délinquance en France : l'édifiant classement des crimes et délits, ville par ville*
Le Parisien – Aujourd'hui en France, *Où vivre en sécurité ? Cambriolages, vols... Notre classement exclusif des villes les plus sûres de France*



- la mise en place de nouvelles caméras reliées au Centre de supervision urbain puis au Centre d'hypervision et de commandement de l'hôtel des polices mutualisé (CHUC) ;
- le déploiement de nos bornes d'appel d'urgence sur nos équipements sportifs, culturels et de loisirs ;
- le déploiement d'une nouvelle génération de boutons d'alerte ;
- la participation au groupement inter-bailleurs pour mettre en place la présence d'agents de sécurité dans le quartier des Moulins.

Le budget 2024 consacre ainsi un effort accru à la sécurité tant en fonctionnement qu'en investissement, alors même que cette compétence échoit à l'Etat. La Ville de Nice prend ainsi plus que sa part dans un *continuum* de sécurité dont elle appelle à l'approfondissement.

Le projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint-Roch en hôtel des polices mutualisé et l'installation d'un Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement :

Après la phase de désamiantage et de déconstruction, les travaux portent désormais sur le renforcement du sol et le terrassement. La livraison de l'équipement est prévue pour fin 2025.

L'hôtel des polices réunira dans un même lieu les services de la police nationale et ceux de la police municipale. Il accueillera également un équipement particulièrement innovant : le Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC).

Celui-ci vise à améliorer l'efficacité des équipes en charges de la sûreté et de la sécurité en facilitant la communication, l'échange et le croisement de données à l'échelle du territoire.

Le budget 2024 comporte 23,9 millions d'euros de crédits de paiement dédiés à la construction de l'hôtel des polices et 0,6 million d'euros portant sur le CHUC.

La poursuite du programme de vidéoprotection et d'installation de bornes d'appel d'urgence :

La Ville de Nice dispose d'un Centre de Supervision Urbain auquel sont reliées plus de 4 000 caméras et 250 bornes d'appel d'urgence implantées sur la voie publique, à proximité des écoles, des équipements sportifs et culturels, notamment.

Le budget 2024 est doté d'1,9 million d'euros de crédits d'équipement qui permettront de poursuivre les déploiements, de procéder à des évolutions technologiques (migrations en haute-définition) et de mettre en œuvre une nouvelle génération de boutons d'alerte.

Le renforcement des moyens humains en charge de la sécurité :

Alors qu'elle dispose déjà de la première police municipale de France, la Ville de Nice entend poursuivre ses efforts de recrutement de policiers et d'agents de surveillance de la voie publique.



Elle s'est également engagée auprès des bailleurs sociaux pour améliorer la tranquillité dans le quartier des Moulins en accompagnant la création du « GAIDA » (Groupement d'Agents Inter-bailleurs Contre les Désordres et les Abus).

Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	4
012 - Charges de personnel	43,1
65 - Autres charges de gestion	29,7
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	76,9
013 - Atténuations de charges	0,5
70 - Produits des services et du domaine	0,1
74 - Dotations et participations	< 0,1
75 - Autres produits de gestion	0,1
Recettes de fonctionnement	0,7

3.3. Enseignement

La généralisation du dispositif « 100% Culture à l'Ecole » :

Le dispositif « 100% Culture à l'Ecole » sera étendu à près de 120 écoles en 2024-2025. Il offre aux élèves un accès à la culture, à l'art et au patrimoine, avec des enseignements déclinés en cinq thématiques :

- Education musicale ;
- Education au patrimoine et à la littérature ;
- Education à l'image ;
- Education aux arts plastiques ;
- Education au spectacle vivant.

Le Conservatoire, au-delà de l'enseignement artistique qu'il dispense en musique, danse et théâtre, auprès de plus de 1 600 élèves, poursuivra le plan « Musique à l'école », décliné en 3 axes : Musique pour tous, Orchestre à l'école et l'enseignement décentralisé.

La Ville de Nice a été labellisée, dans ce cadre, « 100 % Education Artistique et Culturelle » à l'école par les ministères de l'Education nationale et de la Culture.

Le programme d'investissement dédié à la vie scolaire :

Le budget 2024 comporte 11,7 millions d'euros d'investissement spécifiquement dédiés à la vie scolaire portant sur :

- La construction et l'extension de groupes scolaires : « Comptoir Métallurgique du Littoral » dans les quartiers Est, extension du groupe scolaire Saint-Isidore, restauration



scolaire de l'école des Magnolias, rénovation lourde du groupe scolaire du Ray et préparation des extensions des groupes scolaires Crémat et Aimé Césaire ;

- Les travaux d'entretien et d'amélioration du confort thermique (huisseries, étanchéité, ventilateurs de plafond, etc. ;
- Le plan d'équipement, avec l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs par exemple.

Les écoles bénéficieront par ailleurs d'opérations de verdissement pour 0,5 million d'euros, avec des interventions programmées dans 16 cours de 10 écoles et de travaux d'amélioration d'accessibilité.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	27,6
012 - Charges de personnel	65
65 - Autres charges de gestion	5,3
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	97,9
013 - Atténuations de charges	0,2
70 - Produits des services et du domaine	9,1
74 - Dotations et participations	0,5
75 - Autres produits de gestion	< 0,1
Recettes de fonctionnement	9,8

3.4. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

L'année 2024 sera marquée par une programmation culturelle forte :

Les musées accueilleront des expositions de grande qualité cette année :

- *Miro Matisse, par-delà les images*, exposition présentée de juin à septembre au Musée Matisse, puis à Barcelone, dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Miro ;
- *Berthe Morisot à Nice, escales impressionnistes*, exposition présentée de juin à septembre au Musée des Beaux-Arts Jules Chéret dans le cadre de l'opération territoriale du Musée d'Orsay célébrant les 150 ans de l'impressionnisme ;
- Des hommages successifs à de grands noms de la photographie au musée de la Photographie Charles Nègre : Henri Dauman (printemps), Bettina Reims (été) en enfin Vivian Meier (automne) ;
- Un clin d'œil aux Jeux Olympiques au musée archéologique de Cimiez, avec l'intervention de groupes de reconstitution ;
- Et jusqu'au 6 mai, la poursuite de l'exposition Carte blanche à Ben – On est tous fous ! au Musée d'Art Naïf Anatole Jakowsky.

Par ailleurs, 127 œuvres de la collection du Musée Matisse sont présentées au National Art Center de Tokyo, un des centres d'art les plus importants d'Asie, jusqu'au 27 mai.



D'autres événements culturels marqueront l'année 2024 tels que :

- La fête des Théâtres et le festival de Créations.
- Le Festival du Livre avec un nouveau prix littéraire instauré cette année : le Prix du roman historique Max Gallo.
- En septembre, l'organisation traditionnelle des journées européennes du patrimoine avec pour thème le patrimoine maritime.

La Ville de Nice investit dans ses équipements culturels :

7 millions d'euros de crédits d'équipement seront consacrés aux équipements culturels en 2024 portant sur :

- La réhabilitation du Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain la modernisation de la bibliothèque Louis Nucéra, qui s'inscrivent dans le cadre de l'extension de la Promenade du Paillon ;
- Les travaux lourds d'amélioration du réseau de climatisation du Musée Matisse ;
- Des acquisitions d'équipement, des restaurations d'œuvre ou des actions sur le patrimoine culturel.

La redynamisation des Studios de la Victorine est lancée avec l'attribution d'un contrat de concession au profit du groupement COLOR (groupe Digital District et Chambre de Commerce et de l'Industrie Nice Côte d'Azur) prévoyant 37,4 millions d'euros d'investissement. Le projet permettra de créer un véritable écosystème de l'image.

Des actions dynamiques et un programme événementiel riche dans le domaine du sport :

L'année 2024 sera marquée par un programme événementiel unique :

- L'arrivée historique du Tour de France cycliste à Nice au mois de juillet, dans le cadre de trois journées exceptionnelles et totalement inédites dans l'histoire de la Grande boucle ;
- Suivi quelques jours plus tard par l'accueil de six matchs de football des Jeux Olympiques de Paris 2024 ;
- En septembre, Nice accueillera également les Championnats du monde féminins de l'Ironman, dans le cadre de l'alternance organisée avec Hawaï ;
- Enfin l'UTMB Nice Côte d'Azur sera organisé en octobre.

Cette année, la Ville de Nice continuera à promouvoir la pratique sportive en maintenant le soutien matériel et financier aux associations et sportifs de haut niveau, en mettant à disposition et en entretenant les nombreux équipements sportifs qu'elle possède.

Le budget 2024 comporte 6,7 millions d'euros de crédits d'investissement consacrés aux équipements sportifs, cela permettant :

- Le lancement des travaux d'aménagement du dojo du Ray ;



- La poursuite du plan de rénovation des piscines (Saint-Augustin, Saint-François et Le Piol) ;
- Des interventions sur les terrains synthétiques (la Fayette, Georges Carlin, Marchetti) ;
- Des interventions sur d'autres équipements sportifs (vestiaires de La Lauvette et du complexe La Plaine ; passage en LED de l'éclairage des stades André Bonny et Hairabedian et de huit clos de boules ; rénovation du clos de la Fraternité, accessibilité des clos CASE et Nice métropole pétanque ; agrandissement de la salle de boxe du stade Charles Ehrmann).

L'année 2024 sera également consacrée à la préparation des programmes d'investissement inhérents à la candidature des Alpes françaises à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	45,6
012 - Charges de personnel	64,2
65 - Autres charges de gestion	35,1
66 - Charges financières	4,2
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	149
013 - Atténuations de charges	0,9
70 - Produits des services et du domaine	9,8
74 - Dotations et participations	6,5
75 - Autres produits de gestion	5,8
Recettes de fonctionnement	23

3.5. Santé et action sociale

La Ville poursuivra ses actions dans les domaines de l'action et de la cohésion sociales, du handicap et de l'égalité femmes-hommes :

La Ville de Nice assure des missions relatives à la cohésion sociale en visant des objectifs ambitieux, notamment l'attention des plus fragiles, l'inclusivité et la lutte contre les inégalités de tous ordres.

Pour ce faire, des actions de proximité sont mises en œuvre afin de construire une ville 100% inclusive, favorisant l'accès aux droits, l'égalité et la lutte contre les discriminations et offrant un accompagnement social de la jeunesse et des familles.

Par ailleurs, en cette période de crise, et pour parfaire cette action municipale volontariste dans le soutien aux niçois les plus fragiles, la Ville accompagne financièrement les acteurs associatifs pour assurer une prise en charge de terrain en matière d'hébergement, de soutien alimentaire et d'accompagnement social de proximité.



La Ville accompagne au quotidien les Niçois les plus fragiles et les plus isolés, en particulier les Séniors, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale qui propose des services adaptés (trois résidences autonomes, trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, un service de soutien à domicile, des soins infirmiers à domicile, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, une épicerie sociale, un centre d'accueil de jour, etc.) auquel elle versera une subvention de 19,1 millions d'euros en 2024.

L'action de la Ville dans le domaine de la santé :

La Ville de Nice œuvre au quotidien pour améliorer la santé des citoyens sur le territoire en se focalisant sur 4 grandes missions :

- La coordination partenariale :
 - L'élaboration d'un Contrat Local de Santé co-piloté avec l'Agence Régionale de Santé ;
 - L'animation du Plan Local d'Action Santé Environnementale et du collectif 1000 premiers jours de l'enfant ;
 - L'animation du Conseil Local en Santé Mentale et de l'Atelier Santé Ville ;
- Le service à la population :
 - Réalisation de séances de vaccinations : obligatoires, internationales, campagne antigrippale, Covid et HPV ;
 - Programme sport santé : programme de 12 semaines de sport adapté (pour des populations cibles : seniors, diabète, malades psychiatriques, etc.), offre pour tous (pour les familles, les jeunes et les actifs) et accompagnement des partenaires pour développer une offre de sport adapté (clubs inclusifs) ;
 - Prévention des risques en milieu festif ou sur l'espace public ;
 - Actions de lutte contre le tabagisme avec par exemple la création de plages sans tabac ;
 - Organisation de conférences santé grand public et réalisation de podcasts ;
 - Formation aux 1ers secours en santé mentale ;
 - Déploiement d'un programme de prévention diabète pour les personnes les plus à risque ;
 - Mise en place d'ateliers mémoire pour prévenir la perte d'autonomie des seniors ;
- Une offre événementielle grand public, avec l'organisation de campagnes de prévention :
 - Journée des 1000 premiers jours de l'enfant ;
 - Semaine d'information en santé mentale ;
 - Journée santé environnementale ;
 - Campagnes nationales (Octobre rose, Mars bleu, prévention du suicide, 1er décembre VIH, Moi(s) sans tabac) ;



- Semaine du dépistage diabète ;

- Le versement de subventions aux associations niçoises en lien avec la santé.

Le développement de la politique de petite enfance :

La Ville de Nice propose de nombreuses solutions de garde des tous petits :

- Au travers de ses 23 établissements d'accueil du jeune enfant, avec des tarifs calculés en fonction des revenus dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui bénéficieront par ailleurs de travaux de verdissement en 2023.
- Avec la réservation de places dans les crèches « mixtes » ville-entreprises, gérées par des entreprises de crèche.

Depuis 2008, ce sont 1 483 places en crèche qui ont ainsi été créées.

L'année 2024 a déjà été marquée par l'inauguration, le 1^{er} février dernier, de la crèche « Les doux rêveurs » située rue Trachel, réalisée dans le cadre du programme national de renouvellement des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), et dont la gestion sera assurée par La Mut', entreprise de l'économie sociale et solidarité affiliée à la Mutualité Française PACA.

La Ville dispose également de diverses structures dédiées à la parentalité et à la petite enfance : antennes du service d'accueil familial, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents, pôles petite enfance et famille.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	5,6
012 - Charges de personnel	34,9
65 - Autres charges de gestion	25,1
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	65,6
013 - Atténuations de charges	0,2
70 - Produits des services et du domaine	9
74 - Dotations et participations	16,1
Recettes de fonctionnement	25,3

3.6. L'action économique et le développement touristique

Ces crédits portent sur la gestion des foires et marchés ainsi que sur l'organisation d'événements qui favorisent l'attractivité touristique, au premier rang desquels figure le Carnaval de Nice.

Après le succès de la 139^{ème} édition 2024 sur le thème de la « Pop culture » avec près de 230 000 spectateurs, l'activité de l'année sera consacrée à la préparation de la session 2025



sur le thème de la mer et des océans, en référence à l'organisation de la Conférence des Nations Unies en juin 2025.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	9,9
012 - Charges de personnel	1,2
014 - Atténuations de produits	0,1
65 - Autres charges de gestion	3,9
Dépenses de fonctionnement	15,2
013 - Atténuations de charges	< 0,1
70 - Produits des services et du domaine	3,4
73 - Impôts et taxes	1,1
74 - Dotations et participations	0,8
75 - Autres produits de gestion	1,4
Recettes de fonctionnement	6,8



IV. Le budget vert

Pour la deuxième année consécutive, la Ville a entrepris une démarche d'évaluation environnementale de son budget dite « budget vert ».

En 2024, le périmètre d'analyse progresse fortement, **la cotation étant généralisée à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement, alors que l'an dernier, elle se limitait aux seules dépenses d'investissement.**

4.1. Le contexte

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarnent concrètement les politiques climatiques locales. Développée progressivement depuis 2019, l'évaluation environnementale du budget vise à qualifier les impacts sur l'environnement, notamment sur le climat, de chacune des dépenses incluses dans le budget, à identifier celles qui ont un effet bénéfique pour l'environnement et celles qui génèrent à l'inverse des externalités négatives.

L'importance de l'action locale

Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, environ 80% des orientations de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) nécessitent l'engagement des territoires du fait des compétences qui leur sont attribuées et de leurs activités : bâtiment, transports, aménagement, gestion des déchets, etc.

D'autre part, il est considéré que 15 % des émissions de gaz à effet de serre nationales sont directement liées aux décisions prises par le secteur public local et jusqu'à 50 % en incluant les effets indirects des politiques publiques. Les territoires ont donc un poids incontestable dans la transition écologique.

L'évaluation environnementale du budget fait donc partie des outils de pilotage indispensables pour mener une stratégie climatique à la hauteur de l'urgence climatique.

La démarche s'inscrit dans la visée des objectifs carbone portés par la France et déclinés à l'échelon local dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) lui-même transposé dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2025) de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le coût de l'inaction

L'impact économique des effets du changement climatique est aujourd'hui bien documenté (catastrophes naturelles, baisse des ressources en eau et en énergie, diminution des rendements agricoles, impacts sur la santé, sur la biodiversité, sur les forêts, sur les infrastructures, sur le tourisme, etc.).



Selon le rapport Stern, consacrer 1 % du produit intérieur brut mondial à la lutte contre le changement climatique permettrait d'éviter une perte comprise entre 5 et 20 % (voire plus) dudit PIB.

L'objectif de l'analyse

Afin de coordonner une action efficace, il est primordial d'intégrer de manière transversale les enjeux environnementaux dans les politiques publiques et les projets de territoires. L'outil budgétaire est essentiel pour mesurer cette prise en compte globale.

Le budget climat – ou budget vert – n'est pas à confondre avec un bilan carbone ou encore une évaluation du coût du Plan Climat. Il est un outil d'aide à la décision à la disposition des élus qui permet de nourrir les débats budgétaires avec des éléments de visualisation rapide des enjeux environnementaux, de questionner ainsi les dépenses afin de les orienter autant que possible vers la transition écologique.

De plus, il est important de souligner que, comme le suppose la méthodologie employée, ce travail n'est pas réalisé dans le but de se comparer à d'autres collectivités ou établissements publics. En effet, chacun possède un territoire, un champ de compétences, une organisation, des budgets et des délégations spécifiques, ce qui rend vaine toute tentative de comparaison. L'analyse vise à établir un cadre d'évaluation harmonisé, transparent, public, et largement partagé à travers différents réseaux en France, mais aussi potentiellement au niveau européen voire mondial.

4.2. La méthodologie

L'évaluation climat du budget selon le référentiel « atténuation » de l'I4CE :

Pour construire son budget vert, la Ville utilise la méthodologie développée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE), institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses travaux au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Elle résulte d'un travail pionnier entamé en 2019 entre l'I4CE, cinq villes et métropoles françaises, France Urbaine et l'Association des Maires de France (AMF), avec le soutien financier de plusieurs partenaires tels que l'Agence de la Transition Ecologique (l'Ademe).

Elle a été développée pour fournir un cadre applicable aux collectivités territoriales françaises et à leurs établissements, prenant en compte leur besoin, leur expertise et leurs ressources.

La Ville a eu recours au référentiel d'évaluation portant sur le volet « atténuation ». Il s'agit de la norme la plus structurée et la plus documentée disponible. Les dépenses sont classées au regard de leur participation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'appuie



sur la nomenclature comptable pour limiter les remontées d'informations complémentaires et concentrer les analyses extracomptables sur les enjeux.

Les principales étapes de l'analyse :

Etape 1 - La définition du périmètre d'analyse :

Cette année, **le périmètre d'analyse progresse fortement puisqu'il prend en compte l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement. En 2023, seules les dépenses d'équipement avaient fait l'objet d'une cotation.**

Comme l'an passé, l'ensemble des budgets de la Ville sont pris en compte : budget principal et budgets annexes.

La démarche n'est pas étendue aux établissements publics rattachés, aux syndicats auxquels la Ville appartient, ni aux délégataires de services publics.

Etape 2 - La revue des lignes budgétaires selon leur nature :

Conformément à la grille d'analyse I4CE, les dépenses suivantes sont exclues du périmètre d'analyse :

- Les mouvements d'ordre (dotations aux amortissements, reprises de subventions au compte de résultat, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, opérations patrimoniales) ;
- Les chapitres comportant une prévision budgétaire mais pas d'exécution (chapitre 001 « Résultats d'investissement reporté ») ;
- Les dépenses réelles sans impact évident sur le climat qui relèvent pour l'essentiel des chapitres budgétaires suivants : 014 « Atténuations de produits » et 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

La Ville a choisi de retirer du périmètre les lignes suivantes :

- Les flux internes (subventions du budget principal aux budgets annexes) afin d'éviter les doubles comptes ;
- Les lignes inférieures à 100 000 € qui représentent environ 6% des dépenses. Ce choix, suggéré dans la méthode I4CE, permet de diviser par six le nombre de lignes à analyser et de se concentrer ainsi sur les enjeux principaux.

Les lignes sont classées en fonction de leur nature comptable, selon la grille fournie par I4CE. Au niveau de l'étape 2, il y reste 673 lignes représentant 655,8 millions d'euros dans le périmètre d'analyse :



Etapes et classement	En nombre de lignes	En millions d'euros
Etape 1 - Périmètre d'analyse	4 090	836,0
Flux internes - Subventions du BP aux budgets annexes	3	22,3
Lignes inférieures à 100 000 €	3 392	51,8
Dépenses classées "hors périmètre" selon leur nature	22	106,1
Etape 2 - Analyse selon la nature	673	655,8
Neutre	166	96,7
A analyser selon fonction (étape 3)	108	136,8
A analyse pour classement selon grille technique (étape 4)	373	396,7
A approfondir par analyse extracomptable	26	25,6

Etape 3 - La revue des lignes selon leur fonction :

108 lignes représentant 136,8 millions d'euros sont ensuite classées au regard de la fonction budgétaire, selon le référentiel I4CE.

A l'issue, le résultat est le suivant :

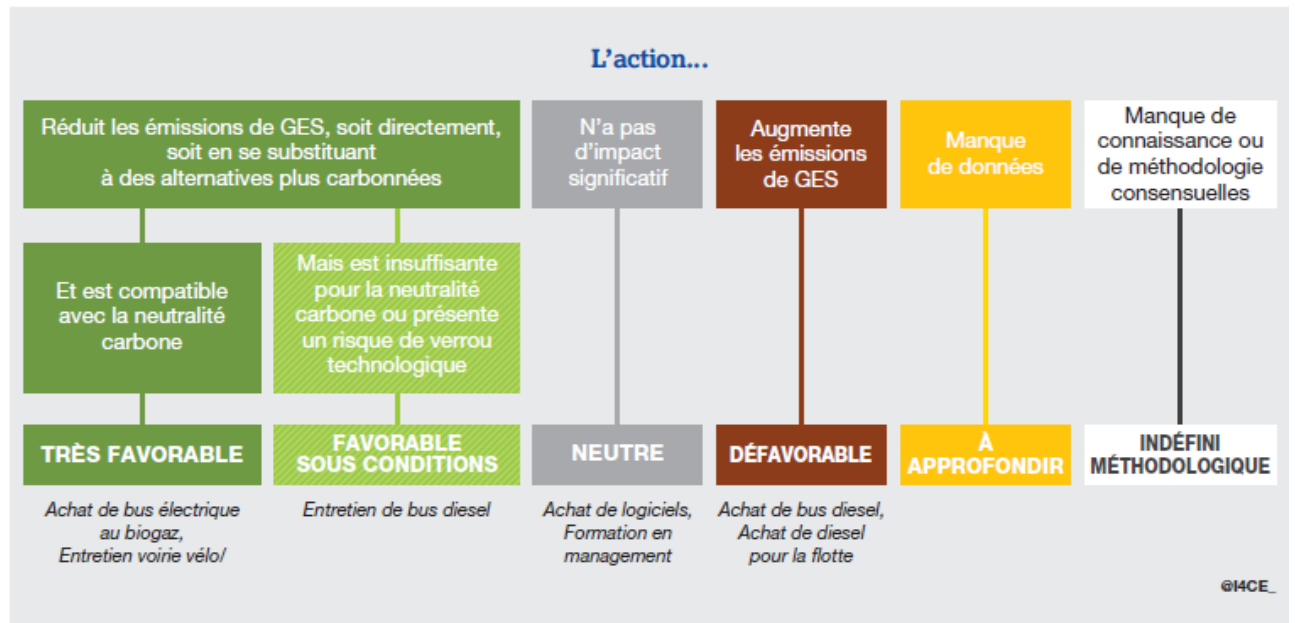
Etapes et classement	En nombre de lignes	En millions d'euros
Lignes classées « neutre » selon leur nature ou leur fonction	236	189,4
A analyser avec les options de classement	395	428,3
A approfondir par analyse extracomptable	42	38,1
Etape 3 - Analyse selon la fonction	673	655,8

Etape 4 – La cotation des lignes « à analyser » et « à approfondir »

L'administration a ensuite procédé à une analyse des lignes de dépenses au moyen du référentiel technique proposé par I4CE sous la forme d'une taxonomie d'actions « clé en main ».



ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT (ATTÉNUATION) D'UNE DÉPENSE

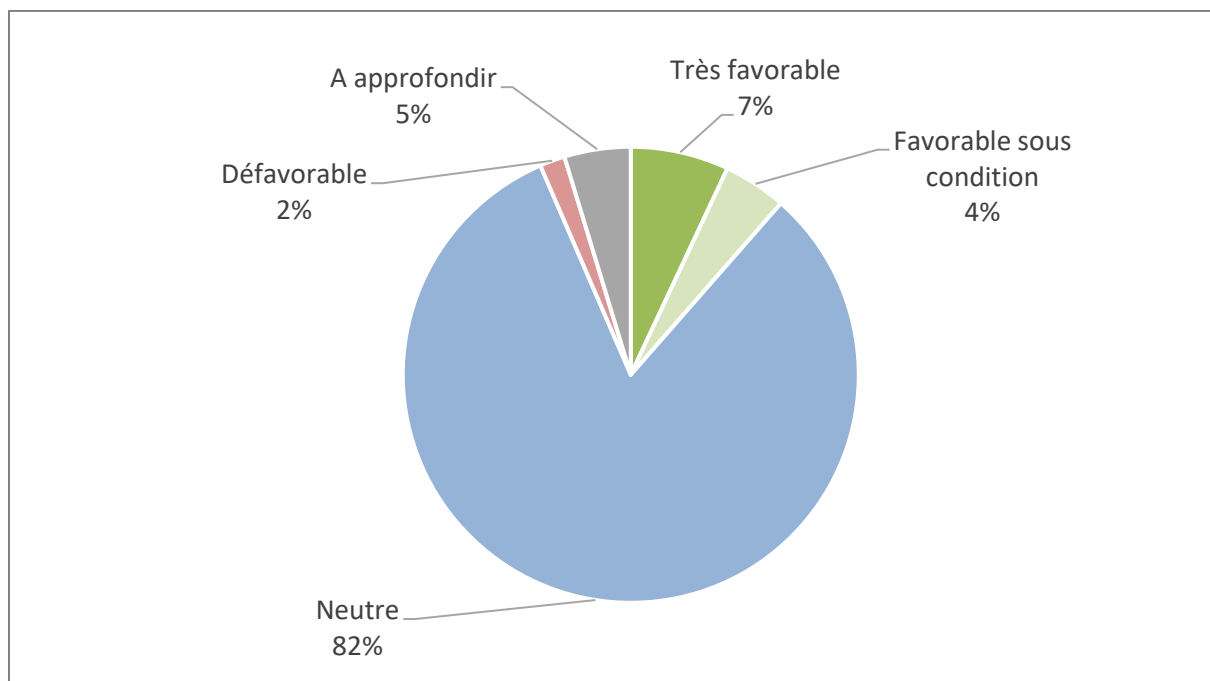


4.3. Le résultat de l'évaluation climat du budget 2024

Le résultat global :

Les dépenses de la Ville incluses dans le périmètre d'analyse s'établissent à 655,8 millions d'euros. La cotation opérée selon le référentiel I4CE donne le résultat suivant :

Cotation (en millions d'euros)	BP 2024	Ventilation
Très favorable	45,7	7%
Favorable sous condition	29,4	4%
Neutre	538,2	82%
Défavorable	11,7	2%
A approfondir	30,8	5%
Total	655,8	100%



Dépenses classées « très favorables » :

Il s'agit des dépenses ayant un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre :

- Les travaux portant sur le prolongement de la Promenade du Paillon sur une surface de 8 hectares (pour la porter à 20 hectares) comprenant la plantation de 2 500 arbres, permettant la captation de CO₂ et autres polluants atmosphériques.
- Les dépenses portant sur les espaces verts, qu'il s'agisse de l'entretien de nos nombreux parcs et jardins ou d'opérations d'investissement telles que la poursuite du plan « 1 arbre 1 habitant », de l'aménagement du jardin Jeanne d'Arc, les acquisitions et autres dépenses liées au Grand Parc Paysager de la Plaine du Var ou encore le verdissement des cours d'écoles et des crèches.

Dépenses classées « favorable sous conditions » :

Les dépenses favorables sous condition sont celles qui permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre mais avec un effort qui est considéré comme insuffisant pour la neutralité carbone. Ce sont également celles qui présentent un risque de verrou à long terme.

Elles comprennent :

- Les dépenses liées à reconversion de l'ancien Hôpital Saint-Roch en Hôtel des Polices mutualisé. En effet, la performance thermique des bâtiments neufs ou rénovés sera supérieure d'au moins 30% aux seuils réglementaires.



- Les opérations connexes à la Promenade du Paillon portant sur la réhabilitation de la bibliothèque Louis Nucéra et celle du Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain qui permettront de procéder à une rénovation thermique de ces bâtiments.
- La participation de la Ville au financement de la gare ferroviaire et de la gare routière du pôle d'échange multimodal Nice Saint-Augustin.

Dépenses classées « neutres » :

La catégorie neutre concerne les dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone telles que :

- Les dépenses liées aux rémunérations ;
- Les charges financières ;
- La contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que les subventions aux associations ;
- L'électricité dont l'origine n'est pas garantie « renouvelable ».

Dépenses classées « défavorables » :

Les dépenses qui sont considérées comme incompatibles avec la neutralité carbone, qui induisent des émissions de gaz à effet de serre sont classées dans la rubrique défavorable :

- Les dépenses liées aux consommations de gaz et de carburants.
- Les remboursements de dépenses à la Métropole portant sur l'acquisition de matériel informatique, dont la construction est particulièrement émettrice de gaz à effet de serre, ainsi ceux portant sur l'acquisition de véhicules thermiques.

Dépenses classées « à approfondir » :

Les dépenses dans cette catégorie sont celles qui ont a priori un impact sur le climat mais pour lesquelles les informations recueillies à date ne permettent pas de les classer dans une rubrique précise.

Au cours des prochains exercices, des approfondissements interviendront afin de proposer un classement pour les dépenses suivantes :

- La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale ;
- Les dépenses liées au stationnement sur voirie ;
- Les subventions d'équipement versées aux bailleurs sociaux.

4.4. Les limites de l'analyse et les perspectives

La méthodologie utilisée se limite aujourd'hui aux enjeux d'atténuation de l'impact des émissions de gaz à effet de serre. Des pistes méthodologiques sont élaborées pour élargir l'analyse au volet « adaptation », prenant en considération les actions de résilience et de prévention face aux risques liés au dérèglement climatique.



De même, une évaluation de l'impact sur la biodiversité des budgets des Régions a été mise au point mais nécessite d'être affinée pour une application aux budgets métropolitains.

L'évaluation climat du budget ne donne pas non plus d'information sur les autres impacts environnementaux ou sociaux, qui restent des axes essentiels de la transition écologique. A minima, il est vérifié que les actions et dépenses favorables d'un point de vue climatique ne nuisent pas aux autres enjeux de durabilité.

La méthodologie a donc vocation à être complétée et améliorée au fil des exercices pour prendre en compte le plus globalement possible les enjeux écologiques dans les budgets.

De plus, si l'approche budgétaire permet de mettre en évidence les dépenses, elle ne retranscrit pas l'ensemble des actions extra-budgétaires entreprises par la Métropole dans le domaine de la transition écologique, comme certains efforts de sobriété ou la mise en œuvre de la réglementation.

Ces actions sont répertoriées dans le rapport d'activité et de développement durable et suivies dans d'autres outils de pilotage tels que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2025), le bilan carbone, etc.

Enfin, l'architecture budgétaire des collectivités n'ayant pas été conçue pour être étudiée sous un angle environnemental, l'analyse extracomptable reste souvent nécessaire afin de réduire la part de dépenses catégorisée « à approfondir » à ce jour.



V. Les budgets annexes

5.1. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

L'Opéra propose, pour la saison 2024/2025, une programmation riche et des coproductions avec des théâtres prestigieux :

- *La Petite Sirène*, création mondiale en coproduction avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Opéras de Marseille, Toulon et Avignon ;
- *Edgar* de Puccini qui sera donné pour la première fois en France dans sa version originale en 4 actes en coproduction avec Turin et l'Opéra national de Lorraine ;
- *L'Olympiade des Olympiades* avec l'ensemble Matheus et son chef Jean-Christophe Spinosi ;
- *Et Transfiguré* une création mondiale autour de Schoenberg en coproduction avec la Philharmonie de Paris.

Cette année, la Ville travaillera au projet de labellisation de l'Opéra en *Opéra national en région*, et envisage, à ce titre, de doter la régie de la personnalité morale c'est-à-dire la création d'un établissement public autonome.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges générales	2,7	70 - Produits des services	2,4
012 - Charges de personnel	19,2	74 - Subventions et participations	1,8
Autres dépenses	0,3	75 - Autres produits de gestion	18
		Autres recettes	0,3
Dépenses de fonctionnement	22,2	Recettes de fonctionnement	22,5
Autofinancement	0,3		
2. - Dépenses d'équipement	0,8	16 - Recours à l'emprunt	0,5
Autres dépenses	< 0,1	Autres recettes	< 0,1
Dépenses d'investissement	0,8	Recettes d'investissement	0,5
		Autofinancement	0,3

5.2. Le budget annexe de la régie Palais des Expos et Nikaïa

La régie prévoit les activités suivantes :

- En ce qui concerne le Palais des Expos, 19 événements sont confirmés (11 salons grand public ou foires, 3 examens ou concours, 1 salon professionnel et 4 manifestations sportives) et 3 autres dossiers sont en discussion.
- Après une année 2023 exceptionnelle, le Nikaïa dispose d'un portefeuille de 43 spectacles commercialisés plus 7 options à confirmer, ainsi que 15 événements privés confirmés plus 4 en cours de discussion.



Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges générales	4,6	70 - Produits des services	4,9
012 - Charges de personnel	3,8	77 - Produits exceptionnels	3,8
Autres dépenses	0,2	Autres recettes	0,1
Dépenses de fonctionnement	8,6	Recettes de fonctionnement	8,8
Autofinancement	0,2		
2. - Dépenses d'équipement	1,8	13 - Subventions d'investissement	0,2
16 - Remboursement d'emprunt	0,1	16 - Recours à l'emprunt	1,5
Dépenses d'investissement	1,9	Recettes d'investissement	1,7
		Autofinancement	0,2

5.3. Le budget annexe de régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice

La gestion de la fourrière automobile a été reprise en régie par la ville à compter du 1^{er} septembre 2020, sous la forme d'une régie non personnalisée dotée de l'autonomie financière.

En 2024, on prévoit 1 300 enlèvements mensuels et l'intervention de la fourrière est programmée pour 12 manifestations évenementielles.

Poste (en millions d'euros)	BP 2024	Poste (en millions d'euros)	BP 2024
011 - Charges générales	2,6	70 - Produits des services	2,9
012 - Charges de personnel	0,9	75 - Autres produits de gestion	0,7
Autres dépenses	0,2	Autres recettes	0,1
Dépenses de fonctionnement	3,7	Recettes de fonctionnement	3,7
Autofinancement	< 0,1		
2. - Dépenses d'équipement	< 0,1		
Dépenses d'investissement	< 0,1	Recettes d'investissement	-
		Autofinancement	< 0,1